

Le mot de la syndique

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est fou ce qu'il s'est fait attendre ! Mais il est bel et bien arrivé, ce printemps que nous attendions tous. En cette saison où les fleurs s'épanouissent et embellissent nos villages et nos jardins, je profite de l'occasion pour rester dans la variété de nos couleurs, mais avec mes mots, cette fois.

Ainsi, n'oublions pas les beaux arbres de nos forêts qui me rappellent nos aînés, eux qui sont de solides troncs enracinés dans nos terres et qui nous offrent toujours, à la sortie de l'hiver, cette verdure du savoir et de l'espoir. Il faut les voir, lors du dîner annuel, parler avec amour de leur région, et ce faisant, marquer notre histoire. Après tout, il n'y a pas grande différence entre quatre saisons et quatre générations, car l'une ne peut pas se passer de l'autre.

Le fusionnel, c'est aussi le rapport entre l'être humain et notre belle nature. Finalement, la fusion de communes est elle aussi non seulement une complémentarité nécessaire, mais aussi un beau projet qui va élargir notre horizon. A quoi bon, en effet, ces frontières invisibles à l'œil mais lourdes de charges administratives ? Référons-nous dès maintenant non seulement aux séniors, mais aussi aux juniors qui auront besoin de plus de place, de facilités et de reconnaissance régionale. Oui, dès aujourd'hui, pensons à eux en respectant notre environnement, car c'est le plus bel héritage qu'on puisse leur offrir pour demain.

Chères citoyennes, chers citoyens, je vous souhaite une très bonne lecture de notre « Information communale » et me réjouis de vous rencontrer lors de notre assemblée du mois de mai.

Beatrix Guillet, syndique



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le mercredi 22 mai 2013 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny**

Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2012**
(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)
- 3. Comptes 2012**
(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes
- 4. Budget investissements 2013 – complément**
 - 4.1. Assainissement de la butte et du stand de tir à Lentigny**
 - 4.1.1 Rapport de la commission financière
 - 4.1.2 Vote du crédit y relatif
 - 4.2. Remplacement du déversoir d'orage et création d'un bassin de rétention au Sécheron à Lentigny**
 - 4.2.1 Rapport de la commission financière
 - 4.2.2 Vote du crédit y relatif
 - 4.3. Crédit d'étude pour la réfection de la route de Lovens à Onnens y compris les infrastructures souterraines**
 - 4.3.1 Rapport de la commission financière
 - 4.3.2 Vote du crédit y relatif
- 5. Election d'un membre à la commission des naturalisations**
- 6. Approbation des modifications des statuts de l'ACSMS**
- 7. Divers**
 - 7.1 Information sur les fusions de communes**

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 12.12.2012 - N° : 12 / 2012

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Bernadette Frossard
Lieu	Salle paroissiale, Onnens
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	23:05

Scrutateurs: Mme Nadia Pury, Onnens
M. José Codourey, Lovens
M. Laurent Monneron, Onnens

Présences: 58 citoyennes et citoyens

Excusés: Mmes Klaus Pineiro Alvarez Sandra, Mettraux Sandrine, Masserey Jobin Isabelle, Oppliger Mégane et Yerly Laure-Anne, MM. Currat Stéphane, Dévaud Raphaël, Mazza Gérald, Oberson Bernard, Pineiro Alvarez Oscar et Reghif Rachid

Invité: M. Frédéric Monney, bureau RWB

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle no 47 du 23 novembre 2012, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique. Aucun/e participant/e n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, la présidente déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

La présidente salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. Elle demande si l'Assemblée communale a des questions ou souhaite faire des remarques à propos de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée; elle invite l'Assemblée communale à approuver l'ordre du jour.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

12.1. Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2012 (ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3. Planification financière

4. Budget 2013 (disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

4.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements

4.2 Rapport de la commission financière

4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

4.4 Assainissement des aménagements au cimetière d'Onnens

4.4.1 Rapport de la commission financière

4.4.2 Vote du crédit y relatif

4.5 Achat de conteneurs de type Molok

4.5.1 Rapport de la commission financière

4.5.2 Vote du crédit y relatif

4.6 Régularisation des emprises

4.6.1 Rapport de la commission financière

4.6.2 Vote du crédit y relatif

4.7 Route de l'Ecole à Onnens, aménagement : complément

4.7.1 Rapport de la commission financière

4.7.2 Vote du crédit y relatif

4.8 Amélioration de l'acoustique de la salle Mora

4.8.1 Rapport de la commission financière

4.8.2 Vote du crédit y relatif

4.9 Ecole d'Onnens : rafraîchissement des peintures

4.9.1 Rapport de la commission financière

4.9.2 Vote du crédit y relatif

4.10 Ecole de Lentigny : remplacement des portes d'entrée

4.10.1 Rapport de la commission financière

4.10.2 Vote du crédit y relatif

4.11 Construction d'un collecteur d'eau claire, secteur de la Forge à Onnens

4.11.1 Rapport de la commission financière

4.11.2 Vote du crédit y relatif

5. Reprise des infrastructures

5.1 En Treyssales II – Lentigny

5.2 Chemin du Clovy – Onnens

6. Election de deux membres à la commission des naturalisations

7. Election d'un membre à la commission financière

8. Divers

12.2. Promotion de nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

La **présidente** salue Mmes Laura de Paolis et Daniela Berset ainsi que M. Roger Gilabert, nouveaux citoyens, et les remercie de leur présence et de leur intérêt pour les affaires communales. Ils sont accueillis par de chaleureux applaudissements et reçoivent les brochures " institutions politiques suisses ", " l'Histoire des Fribourgeois et de la Suisse " et " le goût de la Suisse ".

12.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2012

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

12.4. Plan financier

Point 3 - Planification financière

La **présidente** informe que les problèmes liés au programme informatique pour la planification financière ont été résolus et que le programme fonctionne correctement. La commission financière a contrôlé les chiffres obtenus à l'aide d'un document élaboré par ses soins et elle a constaté qu'ils correspondent.

Elle rappelle qu'il s'agit d'une vision sur 5 ans permettant de connaître l'impact financier sur le ménage communal; elle précise que disposer d'un tel outil de gestion est une obligation légale pour les communes. Cependant, il n'est pas contraignant pour le conseil communal, à savoir que le conseil communal n'est pas tenu de réaliser tous les projets qui s'y trouvent. Le plan financier doit être mis à jour régulièrement mais au moins une fois par année; le conseil communal prévoit de le faire à la fin de l'été, période qu'il lui paraît la plus faste (comptes bouclés, avant l'élaboration du budget). La commission financière doit préavisier le plan financier et l'Assemblée communale doit en prendre acte.

La **présidente** présente le plan financier 2013-2017. Elle précise qu'il ne tient pas compte des éléments du budget 2013, notamment de la baisse des recettes fiscales prévue pour 2013. Il en ressort que la marge d'autofinancement est estimée à moins CHF 156'000.- pour 2013 et qu'elle diminue régulièrement pour

atteindre moins CHF 440'000.- en 2017. Sur la base de ces chiffres, aucune diminution du taux d'imposition n'est envisageable pour les prochaines années et des mesures devront être envisagées pour diminuer les charges de fonctionnement ou augmenter les recettes.

M. Laurent Yerly, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Il convient d'abord de souligner que les travaux nécessaires à la mise sur pied d'une telle planification sont conséquents, difficiles, mais à la fois indispensables. La Commission a eu l'occasion de partager ses réflexions et ses remarques avec le Conseil communal et elle en remercie le Conseil communal.

Avant de parler des résultats, il convient de mentionner certains éléments qui déterminent le cadre actuel de la situation financière de notre commune.

- *la commune de La Brillaz applique un taux d'impôt élevé, qui est l'un des plus forts de la région ;*
- *les taux d'intérêt actuels sont historiquement bas ;*
- *les estimations des recettes fiscales se basent sur l'évolution passée de ces postes de recettes. Néanmoins, la baisse importante de l'impôt moyen par contribuable dès 2013 ne figure pas dans la planification.*

L'élaboration de la planification implique des choix de la part du Conseil communal quand à un certain nombre de paramètres qui influencent le résultat. Il convient de relever notamment les éléments suivants :

- *le taux d'impôt est conservé à son niveau actuel pour toutes les années considérées ;*
- *les taxes sont maintenues à leur niveau actuel ;*
- *le programme des investissements demeure conséquent ;*
- *les taux de croissance des charges dites « liées » correspondent aux indications fournies par le SCom.*

Toutes les années de planification affichent un résultat négatif. L'ampleur du déficit s'accroît de manière marquée sur l'ensemble de la période, pour flirter, en 2017, avec la limite légale qui obligerait la commune à augmenter ses impôts.

Appréciation des résultats globaux

Les prévisions montrent que l'endettement de la commune progressera de manière soutenue, pour atteindre 18,5 mios de francs. La situation très favorable du côté des taux d'intérêts ne doit pas faire oublier que ces dettes devront être assumées sur le long terme.

Conclusion

Au terme de son analyse, la Commission financière estime que le projet de planification financière s'appuie sur un travail sérieux et minutieux qui permet de dresser une perspective réaliste de la situation financière de notre commune, sous réserve des hypothèses retenues bien entendu.

Les résultats qui en ressortent appellent de la part des autorités une prise de conscience et une grande vigilance.

La Commission financière a pu constater que le Conseil communal est parfaitement au faite de la situation. Elle l'invite à poursuivre ses réflexions quant à la nécessité de prendre des mesures permettant d'infléchir l'évolution esquissée.

La Commission financière remercie le Conseil communal pour les efforts qu'il a consentis dans ce travail."

12.5. Budget annuel

Point 4 - Budget 2013

4.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

Budget de fonctionnement

La présidente informe que le budget 2013 est déficitaire de CHF 117'519.85. En comparaison du budget 2012, les charges supplémentaires sont principalement liées à l'engagement de personnel communal, au service social intercommunal, à l'achat de matériel pour les sapeurs-pompiers, à la participation pour l'école enfantine, à l'accueil extra-scolaire, à la participation pour la formation professionnelle et au 4^{ème} bus scolaire non subventionné. **La présidente** relève que le conseil communal a tenu à prévoir dans son budget des montants pour la participation aux camps scolaires, pour l'achat des abonnements CFF et pour l'étude pour la création d'une crèche/garderie. Quant aux charges liées cantonales, elle précise que le conseil communal n'a aucune influence sur celles-ci et que, concernant les charges liées résultant de collaborations intercommunales, il n'a pas grande influence sur ces coûts et ceci malgré qu'il participe aux assemblées des délégués.

4.2 Rapport de la commission financière

M. Alexandre Missègue, vice-président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Point 1. Budget de fonctionnement

Appréciations générales

Le budget de fonctionnement 2013 est déficitaire pour un montant de Fr. 117'519.85.

Les comptes 2011 affichaient un excédent de recettes de Fr. 735'411.- avant attributions aux réserves et amortissements supplémentaires. Nous constatons donc, une différence négative de Fr. 852'000.- entre les comptes 2011 et le budget 2013.

Entre le budget 2012 qui prévoit un excédent de recettes de Fr. 147'333.- et le budget 2013 déficitaire de Fr. 117'519.85, nous constatons une différence négative de Fr. 264'852.-.

En comparant ces 2 budgets, nous constatons que les principaux écarts sont dus aux éléments suivants :

- *les charges de l'administration augmentent en raison du renforcement du personnel communal ;*
- *les recettes fiscales diminuent ;*
- *la participation communale aux charges liées cantonales augmente ;*
- *la participation communale aux diverses associations intercommunales augmente également ;*
- *les charges concernant la nouvelle école font augmenter de manière significative les coûts relatifs à l'école primaire.*

Au niveau des recettes fiscales, nous constatons qu'après plusieurs années de progression, l'impôt moyen et l'impôt total sur le revenu et la fortune des personnes physiques diminuent, et ceci malgré l'augmentation de la population. Cette évolution est à la fois surprenante et préoccupante.

Au vu de la nette détérioration financière de notre commune, la Commission financière, tout en reconnaissant que la tâche n'est pas aisée, encourage fortement le Conseil communal à porter la plus grande attention à l'évolution :

- *des charges directes de la commune ;*
- *des charges des diverses associations intercommunales dont notre commune fait partie ;*
- *et également des recettes fiscales.*

Conclusion et préavis de la Commission financière

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif à ce budget de fonctionnement 2013 et invite l'Assemblée à l'accepter."

Budget d'investissement

La présidente présente la liste globale des investissements budgétisés.

M. Alexandre Missègue donne lecture du rapport de la commission financière.

" Point 2. Budget d'investissement

Remarque préliminaire

Le budget général des investissements prévoit globalement une quinzaine d'objets d'investissements pour une dépense nette totale de Fr. 1'492'104.-. A l'ordre du jour de cette assemblée, 8 investissements seront présentés par le Conseil communal à l'approbation de l'assemblée communale.

Il est prévu que plusieurs investissements soient financés par les liquidités disponibles et ne produiront donc pas de charges d'intérêts supplémentaires. Plusieurs de ces investissements seront également directement amortis par les réserves constituées ces dernières années.

Nous attirons l'attention sur le fait que ces réserves ne sont pas inépuisables, de même que les liquidités de notre commune. Autrement dit, cette manière de procéder quand au financement d'investissements par le recours aux réserves est tout-à-fait acceptable, mais elle ne pourra pas être appliquée durablement. Selon les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif au budget général des investissements et invite l'Assemblée à l'accepter."

4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

L'Assemblée communal est invitée à approuver le budget de fonctionnement 2013.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

L'Assemblée communale est invitée à approuver le budget d'investissement 2013.

L'Assemblée communale approuve à 56 voix et 2 abstentions.

12.5.1. Point 4.4 - Assainissement des aménagements au cimetière d'Onnens

Mme Alexandra Egger, conseillère communale, informe que pour différentes raisons (désolidarisation du mur d'enceinte, dégradation de la partie supérieure du mur, zone ouest gorgée des eaux de ruissellement non canalisées, accès aux tombes et à la chapelle funéraire entravé par le gravier), l'assainissement des aménagements du cimetière d'Onnens s'impose. La pose des bâches sur le mur est une mesure provisoire pour freiner son délabrement. Les travaux prévus consistent à assainir complètement le mur d'enceinte et la zone humide, à réaliser une surface pavée devant et autour de l'église ainsi qu'à récupérer les eaux d'écoulement de la place devant l'église. Ils seront réalisés dès le printemps 2013 et dureront 6 semaines.

Le montant total de l'investissement se monte à CHF 227'880 - (TVA comprise); il sera financé par la trésorerie de la commune et amorti par le compte " Autres réserves ".

Mme Nadia Pury demande si la paroisse participe aux frais. **Mme Alexandra Egger** répond négativement car les cimetières sont à la charge des communes. **M. Laurent Monneron** demande si le choix des pavés a déjà été fait et, cas échéant, si ce choix tient compte du caractère de l'église. **M. Frédéric Monney**, ingénieur communal (bureau RWB), répond que deux variantes ont été étudiées mais qu'aucune décision n'a encore été prise; il reste encore à définir le coût de ces variantes et, si nécessaire, une étude complémentaire sera faite. **M. Alexandre Missègue** demande si le coût du pavage est compris dans le

montant de l'investissement proposé. **M. Frédéric Monney** répond que l'investissement comprend la réalisation du chemin en bitume.

4.4.1 Rapport de la commission financière

M. Benoît Yerly, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Le montant de cet investissement est de Fr. 227'880.- et a été déterminé sur la base de demandes d'offres.

Cet investissement sera financé par les liquidités de la commune. Il sera entièrement amorti par un prélèvement sur les réserves. Il n'y aura donc pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter."

4.4.2 Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 227'880.-.

L'Assemblée communale approuve à 57 oui et une abstention.

12.5.2. Point 4.5 - Achat de conteneurs de type Molok

M. Olivier Mettraux, conseiller communal, explique que le conseil communal a choisi d'équiper la commune de molok semi-enterrés pour des raisons esthétiques, d'accessibilité, d'hygiène, de gain de place et de temps de vidange (diminution des coûts). Dans certains secteurs la possibilité de ne faire qu'un ramassage toutes les deux semaines est ouverte, ce qui pourrait permettre une économie supplémentaire. Les emplacements sont indicatifs, le conseil communal se déterminera encore sur les endroits les mieux adaptés. Cet investissement n'aura aucune conséquence sur la taxe d'enlèvement des déchets.

Le montant de l'investissement se monte à CHF 42'000.- HT. Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par un prélèvement sur la réserve obligatoire des ordures ménagères.

M. Ignace Vonlanthen demande si d'autres communes de la région ont acquis ce système et si elles en sont satisfaites. **M. Olivier Mettraux** informe que les communes de Bulle, de Torny et de Fribourg en sont équipées et qu'elles en sont contentes. **M. Laurent Yerly** demande pourquoi le montant de l'investissement présenté est hors taxe. **M. Olivier Mettraux** explique que la commune peut récupérer la TVA, raison pour laquelle l'investissement est proposé sans TVA. **M. Laurent Yerly** fait remarquer que la commune peut récupérer la TVA sur tous

les investissements qu'elle fait. **Mme Brigitte Eltschinger**, boursière communale, précise que la TVA ne peut être récupérée que sur les investissements financés par les taxes. **M. Pierre Benoît Yerly** demande si onze conteneurs Molok suffisent pour l'ensemble de la commune. **M. Olivier Mettraux** répond par l'affirmative. **M. Alexandre Missègue** demande comment le contenu des Molok sera contrôlé (sacs non-homologués). **M. Olivier Mettraux** répond que le chauffeur du camion procède à un contrôle lors de la vidange des Molok et que s'il découvre des sacs non-homologués, il applique la marche à suivre habituelle. **Mme Marie-Françoise Mazza** demande à quel endroit précis sera placé le Molok prévu sur la place de l'Eglise à Onnens. **M. Olivier Mettraux** informe qu'il sera installé près du couvert à vélos. **M. Hermann Zamofing** demande si l'emplacement prévu à Lovens est lié à la déchetterie de Lovens et s'il est définitif. **M. Olivier Mettraux** déclare que l'emplacement n'est pas définitif et qu'il a été provisoirement retenu car il s'agit d'un lieu de passage fréquenté et qu'il correspond à un besoin.

4.5.1 Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" L'achat de ces conteneurs est prévu en deux étapes. Une première étape en 2013 avec la pose de 6 conteneurs et la deuxième étape en 2014 avec la pose de 5 conteneurs.

La pose de ces nouveaux conteneurs apporte avant tout une amélioration de la salubrité et des conditions d'utilisation. Cet investissement ne générera toutefois pas d'économie substantielle liée au ramassage des ordures. La Commission financière est d'avis que le montant global à investir, soit près de 77'000.- francs au total, est élevé par rapport aux avantages que la commune pourra en retirer. Le mode de financement proposé est identique au précédent investissement et n'aura pas d'incidence financière significative pour la commune. L'investissement sera amorti par un prélèvement sur la réserve spécifique liée au ramassage et à l'élimination des déchets. La Commission financière constate que cette réserve a été régulièrement alimentée ces dernières années par le surplus des taxes payées pour l'évacuation et l'élimination des déchets. La réserve atteint aujourd'hui un montant appréciable ; montant qui sera en grande partie utilisé, si l'assemblée en décide ainsi, pour le financement de la pose des Molok.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour la première étape de cet investissement d'un montant de Fr. 42'000.- et invite l'assemblée à l'accepter."

4.5.2 Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 42'000.-.

L'Assemblée communale approuve à 53 oui et 5 abstentions.

12.5.3. Point 4.6 - Régularisation des emprises

M. Gérard Morel, conseiller communal, rappelle que M. Pascal Bongard, géomètre, était venu présenter la régulation des emprises de routes nécessaire pour adapter les plans à la situation existante lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2008. Le recensement des situations concernées a été fait dans l'intervalle; 122 parcelles sont concernées pour un total de 3'520 m² dont 2/3 sont en zone agricole. **M. Gérard Morel** explique que la délégation de compétence pour régler les emprises pour les cas jusqu'à 500 m², accordée au conseil communal par l'Assemblée communale le 17 décembre 2008, a expiré à la fin de la législature 2006-2011, raison pour laquelle le conseil communal adresse une nouvelle demande à l'Assemblée communale pour le règlement de ces cas. **M. Antoine Ruppen** demande combien de cas recensés sont concernés par cette délégation de compétence et quelle est la procédure retenue pour les cas dépassant les 500 m². **M. Gérard Morel** répond que tous les cas recensés sont à priori en-dessous des 500 m². **M. Michel Hirt** demande si la Confédération a fixé un délai pour la réalisation de ces régulations d'emprise. **M. Gérard Morel** répond négativement; il s'agit d'une opportunité de réaliser ces emprises parallèlement à la nouvelle mensuration, qui est subventionnée (la régulation des emprises ne l'est pas). **M. Michel Hirt** demande où en sont les communes voisines concernant la régularisation des emprises. **M. Gérard Morel** informe que les nouvelles mensurations se font selon un calendrier établi par l'Etat et qu'il n'a pas d'information concernant les autres communes. **M. Antoine Ruppen** rappelle qu'à l'époque où il était syndic, la commune de La Brillaz était déjà dans les dernières à entreprendre ces démarches.

L'investissement se monte à CHF 127'000.- (CHF 18'000.- pour l'achat de terrain et CHF 109'000.- pour les prestations du bureau de géomètre Pascal Bongard). Le financement se fera par la trésorerie communale et il sera amorti par un prélèvement sur les réserves.

4.6.1 Rapport de la commission financière

M. Benoît Yerly, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" La mise en conformité des limites du domaine public de la Commune a déjà été présentée lors de l'assemblée du 17 décembre 2008. Une délégation de compétence doit être une nouvelle fois accordée au Conseil communal pour effectuer cette régularisation.

Le montant de cet investissement est de Fr. 127'000.- comprenant notamment les prestations de géomètre et les indemnisations aux propriétaires concernés. Le mode de financement est identique aux précédents investissements et n'aura également pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter."

4.6.2 Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 127'000.-.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à lui accorder une délégation de compétence pour régler ces emprises pour tous les cas jusqu'à 500 m².

L'Assemblée communale approuve à 52 oui et 6 abstentions (voix des conseillers communaux).

12.5.4. Point 4.7 - Route de l'Ecole à Onnens, aménagement : complément

M. Frédéric Monney explique que les services cantonaux ont souhaité intégrer la problématique du " Court-Chemin " au projet de la " Route de l'Ecole ". **La présidente** précise que le canton n'a pas accepté le projet provisoire qui avait été soumis aux citoyens lors de l'assemblée communale du mois de septembre 2011. **M. Frédéric Monney** présente le projet en détail. La ferme de l'hoirie Hayoz a été récemment vendue et le conseil communal est maintenant en tractation avec le nouveau propriétaire pour la création d'un passage à piétons devant ladite ferme, ce qui est un élément nouveau dans ce dossier. **Mme Nadia Pury** constate qu'une partie du trottoir est simplement délimitée par une bordure et qu'il ne s'agit pas d'un trottoir en bonne et due forme; elle demande si la réalisation d'un trottoir ad hoc aurait été possible. **M. Frédéric Monney** explique qu'il s'agit d'une zone trottoir marquée mais qui est considéré légalement comme un vrai trottoir. **Mme Nadia Pury** demande si l'acquisition du terrain a fait augmenter le coût. **M. Frédéric Monney** répond que l'emprise de terrain n'est pas conséquente. **M. Marcel Lauper** signale que la visibilité au débouchement du " Court-Chemin " sur la route du " Bret " est mauvaise et il demande si des mesures sont prévues pour améliorer la situation. **La présidente** répond qu'il s'agit avant tout de demander au propriétaire de la parcelle concernée de mettre sa haie en conformité. **M. Manuel Gilabert** demande sur quoi débouche le passage à piétons prévu devant l'école. **M. Frédéric Monney** répond qu'il aboutit quasiment en face des barrières installées pour empêcher les enfants d'arriver à vive allure sur la route, à la hauteur du bâtiment scolaire. **M. Manuel Gilabert** signale que les bus s'arrêtent actuellement à l'est du bâtiment scolaire et que les enfants traversent à côté du passage à piétons pour s'y rendre. Il doute que les enfants empruntent dorénavant le nouveau trottoir qui leur fera faire un détour pour se rendre au bus; il demande s'il ne serait pas plus judicieux que les bus s'arrêtent à un autre endroit ou d'installer une barrière empêchant les enfants de traverser à n'importe quel endroit. **M. Frédéric Monney** prend note de la remarque mais il déclare que le positionnement du passage à piétons a fait l'objet d'une réflexion et que l'endroit retenu est le plus judicieux; il reconnaît cependant qu'il est difficile de satisfaire tout le monde. **Mme Marie-Françoise Mazza** estime qu'il serait utile de prévoir un passage à piétons sur la route du " Bret " à Onnens; elle demande s'il est envisageable de le réaliser. **La présidente** prend note de la remarque mais elle signale que la visibilité y est

probablement insuffisante et que les services cantonaux sont très stricts en la matière. **M. Alexandre Missègue** demande pourquoi la mise en zone 30 km/h ne fait pas partie du projet. **M. Frédéric Monney** explique qu'il n'est pas possible d'instaurer une zone 30 km/h sur un seul tronçon, il est nécessaire d'avoir un concept avec une vision globale pour l'ensemble de la commune.

L'investissement complémentaire s'élève à CHF 92'000.-. Cet investissement sera financé par la trésorerie communale et amorti par un prélèvement sur la réserve des routes; cela n'aura pas d'influence sur le compte de fonctionnement.

4.7.1 Rapport de la commission financière

M. Alexandre Missègue donne lecture du rapport de la commission financière.

" Le premier projet présenté à l'assemblée communale du 07.09.2011 a subi d'importantes modifications.

Le présent projet est nettement plus conséquent et représente un investissement total de Fr. 111'000.-.

Le premier projet prévoyait des aménagements provisoires tandis que ce nouvel investissement prévoit des aménagements définitifs. Il a pour but notamment d'améliorer la sécurité des piétons depuis le quartier du Court-Chemin jusqu'au bâtiment commercial.

Le mode de financement est identique aux précédents investissements et n'aura pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter."

4.7.2 Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement complémentaire qui s'élève à CHF 92'000.-.

L'Assemblée communale approuve à 56 oui et 2 abstentions.

12.5.5. Point 4.8 - Amélioration de l'acoustique de la salle Mora

M. Pasqual Auer, conseiller communal, explique que l'amélioration de l'acoustique se fera par le remplacement de 40m² de panneaux MDF du plafond par un voile de couleur et une isolation en laine de pierre. Une amélioration des lumières est aussi prévue. **M. Marcel Lauper** demande si, au même titre que la grande la salle, il est possible d'imputer une erreur à l'architecte. **M. Pasqual Auer** répond que lors de la construction, aucune affectation n'avait été définie pour cette salle donc aucune norme spécifique n'était à respecter; il n'est pas possible de faire porter aujourd'hui une quelconque responsabilité à l'architecte. **M. Antoine Ruppen** précise que cette salle avait été initialement prévue comme

galerie pour permettre une vue sur la salle de gymnastique; le conseil communal n'avait dès lors émis aucune exigence en ce qui concerne sa qualité phonique.

L'investissement se monte à CHF 16'000.-. Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve bâtiments.

4.8.1 Rapport de la commission financière

M. Benoît Yerly donne lecture du rapport de la commission financière.

" S'il est incontestable que l'acoustique de cette salle doit être améliorée, la commission financière estime toutefois que le Conseil communal devrait relancer l'architecte pour que ce dernier participe aux travaux envisagés ou à leur financement. La qualité de la réalisation n'est manifestement pas satisfaisante. Le montant de cet investissement est de Fr. 16'000.- et son mode de financement est identique aux précédents investissements. Il n'aura donc pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter. "

4.8.2 Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement qui s'élève à CHF 16'000.-.

L'Assemblée communale approuve à 56 oui contre 2 non.

12.5.6. Point 4.9 - Ecole d'Onnens : rafraîchissement des peintures

M. Pasqual Auer explique que les murs du bâtiment de l'école d'Onnens ainsi que certaines boiseries sont à assainir. En appliquant le principe du simple et fonctionnel, le conseil communal souhaite procéder à un minimum de travaux.

L'investissement s'élève à CHF 20'000.-. Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve bâtiments.

M. Ignace Vonlanthen demande quelle sera l'affectation future de ce bâtiment et pour quelles raisons le conseil communal entreprend des travaux avant d'avoir décidé de l'affectation de ce bâtiment. **M. Pasqual Auer** répond que dès janvier 2013, il accueillera l'école maternelle car le bâtiment de Lovens doit être adapté pour l'accueil des plus petits et que le reste des locaux pourrait servir pour une garderie, une crèche ou autre. **M. Alexandre Missègue** demande si des travaux de rafraîchissement et d'adaptation sont prévus sur le bâtiment de Lovens compte tenu que des cours de hip-hop pour enfants devraient s'y dérouler; il comprend également difficilement pourquoi le conseil communal décide

d'effectuer des travaux dans un bâtiment dont il n'a pas encore décidé de l'affectation. **M. Pasqual Auer** répond que les exigences pour des locaux destinés à accueillir des cours de hip-hop ou autres sont moindres que celles pour l'accueil d'une école. **La présidente** informe que le conseil communal doit encore définir les besoins et décider des affectations des locaux dont il dispose; il s'agit là d'un travail important qui est en cours. Dans l'intervalle, le conseil communal a estimé opportun de réaliser un minimum de travaux.

4.9.1 Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux donne lecture du rapport de la commission financière.

" Il s'agit de travaux d'entretien pour un montant de Fr. 20'000.-. Il serait cependant judicieux que les dépenses soient engagées une fois que l'utilisation future de ces locaux sera connue.

Le mode de financement est identique aux précédents investissements et n'aura pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter."

4.9.2 Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement qui s'élève à CHF 20'000.-.

L'Assemblée communale approuve à 52 oui, 5 non et 1 abstention.

12.5.7. Point 4.10 - Ecole de Lentigny : remplacement des portes d'entrée

M. Pasqual Auer informe que les portes de l'école " 1901 " de Lentigny ne ferment plus correctement et qu'il n'est plus possible de les régler. Leur remplacement est nécessaire.

L'investissement s'élève à CHF 28'000.-. Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve bâtiments.

4.10.1 Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux donne lecture du rapport de la commission financière.

" Le remplacement de ces portes métalliques permettra de résoudre les problèmes de fonctionnement des cylindres à reconnaissance magnétique et de respecter les normes de l'ECAB en matière d'évacuation du bâtiment notamment. Une meilleure isolation thermique permettra en principe quelques économies au niveau des charges de chauffage.

Le mode de financement de cet investissement d'un montant de Fr. 28'000.- est identique aux précédents investissements et n'aura également pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter."

4.10.2 Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement qui s'élève à CHF 28'000.-.

L'Assemblée communale approuve à 58 oui.

12.5.8. Point 4.11 - Construction d'un collecteur d'eau claire, secteur de la Forge à Onnens

M. Claude Marro, conseiller communal, informe que la construction d'un immeuble locatif au " Chemin de la Forge " à Onnens est actuellement mise à l'enquête. Pour l'accès à ce bâtiment, le chemin de servitude agricole existant sera en partie transformé en route d'accès. Actuellement, un collecteur d'eau mixte passe sous ce chemin et la commune désire profiter des travaux d'aménagement qui seront réalisés pour y installer un collecteur d'eau claire, comme prévu dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Le coût d'une réalisation ultérieure de ces travaux serait plus onéreux et le conseil communal a l'occasion de réaliser une économie.

L'investissement s'élève à CHF 50'068.-. Le financement est prévu par un emprunt. Les frais financiers annuels (amortissement 4% + intérêts 3%) de CHF 3'507.00 seront assumés par le compte de fonctionnement, notamment par la taxe de base encaissée à cet effet.

4.11.1 Rapport de la commission financière

M. Laurent Yerly donne lecture du rapport de la commission financière.

" La construction de ce collecteur d'eau claire effectuée en même temps que les travaux d'aménagement liés à un projet de construction privé permet une rationalisation des coûts de ces travaux, en particulier grâce à une amélioration du tracé suivi par le collecteur.

Le financement de la construction de ce collecteur d'un montant de Fr. 50'100.- est prévu par un emprunt. L'amortissement de 4 % s'élève à Fr. 2'004.- et les intérêts de 3% à Fr. 1'503.-. Les frais financiers annuels sont donc de Fr. 3'507.-. Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter."

4.11.2 Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement de CHF 50'068.-.

L'Assemblée communale approuve à 55 oui et 3 abstentions.

12.6. Point 5 - Reprise des infrastructures

12.6.1. Point 5.1 - En Treyssales II, Lentigny

La présidente explique que certaines demandes de promoteurs ou de privés pour la reprise d'infrastructures datent de quelques années déjà. Il s'agit pour la commune de reprendre des routes privées qui deviennent ainsi routes communales.

En ce qui concerne " Treyssales II ", la demande date de 10 ans. L'état du revêtement routier présente par endroits des affaissements, certainement stabilisés aujourd'hui. Il présente également des fissures traversantes anormales, qui ont déjà été traitées dans le passé (colmatage), sans que cela ne stabilise leur évolution. Ces fissures doivent être assainies de manière plus approfondie afin d'éviter une aggravation du problème avec le temps. La solution retenue consiste à fraiser à l'endroit de la fissure et à poser un treillis de renforcement avant de poser un nouveau tapis. Le coût de ces travaux, estimé à CHF 8'000.00, sera pris en charge à 50% par la copropriété et à 50% par la commune. Un inventaire général ainsi qu'un rapport technique ont été réalisés.

M. Michel Hirt demande s'il est opportun de procéder à la reprise de routes compte tenu de l'état des finances de la commune. **La présidente** met en évidence que les promoteurs qui investissent permettent d'amener de nouveaux contribuables dans la commune. De plus, les exigences des plans d'aménagement de détails (PAD) et d'équipement de détails (PED) ayant été respectées, il n'y a dès lors aucune raison pour que la commune ne reprenne pas cette route, respectivement ces deux routes. **M. Hermann Zamofing** demande quelles sont les exigences pour la reprise d'une route privée. **La présidente** répond que les routes doivent avoir une certaine largeur, être en bon état et que le PED ou le PAD ait été respecté. **M. Marcel Gaille** estime que la commune fait " une bonne affaire " car la route a été financée par les propriétaires; il signale que d'autres communes participent au financement des infrastructures privées selon la loi sur l'aménagement du territoire; il propose que le conseil communal y réfléchisse. **La présidente** répond que le plan d'aménagement local qui est en cours d'approbation auprès du canton détermine un certain nombre de paramètres en la matière.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter la reprise de la route " En Treyssales II ".

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

12.6.2. Point 5.2 - Chemin du Clovy, Onnens

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter la reprise de l'infrastructure du " Chemin du Clovy ", secteur Onnens.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

12.7. Point 6 - Election de deux membres à la commission de naturalisation

La présidente informe que suite au départ du conseil communal de Mme Sandra Klaus Pineiro Alvarez et de M. Jacques Deillon, deux postes sont à repourvoir au sein de la commission de naturalisation. La présidente demande si un citoyen ou une citoyenne se porte candidat/e. La parole n'est pas demandée.

Le conseil communal propose de nommer Mme Alexandra Egger et Mme Beatrix Guillet.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

12.8. Point 7 - Election d'un membre à la commission financière

La présidente informe que M. Laurent Yerly quitte son poste de président de la commission financière le 31 décembre 2012. Elle annonce qu'une seule personne s'est annoncée; il s'agit de M. Dominique Baudois. Elle demande si un citoyen ou une citoyenne se porte candidat/e. La parole n'est pas demandée.

M. Dominique Baudois est élu par applaudissements.

12.9. Point 8 - Divers

La présidente informe que l'élection complémentaire au conseil communal est fixée le 16 décembre 2012 et elle invite tout/e citoyen/ne intéressé/e par ce poste à manifester son intérêt. Elle annonce que la personne qui aura obtenu le plus grand nombre de voix sera automatiquement élue et que si elle ne veut pas endosser ce rôle, elle devra démissionner; il s'agit là de la procédure en vigueur. C'est pourquoi, elle invite les citoyens/nes à ne pas voter pour une personne si celle-ci a déjà fait savoir qu'elle ne souhaite pas assumer ce rôle.

Elle annonce que les prochaines assemblées communales sont fixées les 27 mars, 22 mai et 11 décembre 2013.

Elle revient sur le départ de la commission financière de M. Laurent Yerly et le remercie vivement pour la bonne collaboration tout au long de ces années et pour le temps investi pour la communauté. Il est applaudi chaleureusement par l'Assemblée communale.

M. Ignace Vonlanthen demande si le plan directeur de circulation prévoit des mesures de ralentissement de la circulation sur la " Route d'Onnens " à Lentigny. **La présidente** répond négativement mais que le projet trafic prévoit un ralentissement à la hauteur du carrefour vers Cottens ainsi qu'à la hauteur de la " Route de la Poste " en lien avec le projet de l'arrêt de bus. **M. Albert Dupré** remercie la commune d'avoir installé un signal pour indiquer l'impasse dans le quartier du Clovy à Onnens. Il demande s'il est possible de placer une plaquette indiquant la numérotation des maisons à l'entrée de la rue. Le conseil communal prend note de la demande. **M. Manuel Gilabert** demande pourquoi ce signal n'a pas été placé au début de la route. **La présidente** répond que c'était aussi le souhait de la commune mais que le propriétaire du fonds a craint que cela empêche les personnes de se rendre au magasin. **M. Hermann Zamofing** demande pourquoi le déneigement des petits chemins ne se fait pas avec un véhicule adapté. Le conseil communal prend note de la remarque. **Mme Myriam Missègue** demande si le conseil communal peut rappeler à la population l'interdiction de brûler les matières plastiques. Le conseil communal prend acte de la demande. **M. Frédéric Bugnon** demande s'il est possible de réaliser un chemin en gravier en bordure de route à la sortie d'Onnens en direction du terrain de football. **La présidente** informe que la réalisation d'un tel chemin est soumis à des exigences cantonales assez pointues; néanmoins, le conseil communal prend bonne note de la demande. **M. Romain Angéloz** demande où en est le projet du giratoire de l'entrée d'Onnens. **M. Frédéric Monney** informe qu'il sera prochainement mis à l'enquête et que le début des travaux est prévu pour le printemps 2013. **M. Marcel Gaile** estime que la commune doit réagir par des recours lorsque le canton s'oppose à certains de ses projets. **La présidente** tient à signaler que les services cantonaux qui émettent les préavis défavorables sont des services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC); il ne semble dès lors pas judicieux de recourir contre l'instance dont dépend le service qui a émis le préavis défavorable, ni de recourir contre les normes VSS par ailleurs.

La présidente remercie l'Assemblée et lève la séance.

La Présidente



Beatrix Guillet

La Secrétaire



Bernadette Frossard

BILAN
AU
31.12.2012

Bilan au 31.12.2012 ACTIF		
Disponibilités	CHF	1'613'532.59
Virement		
Caisses	CHF	3'115.05
CCP	CHF	813'155.00
Banque Migros 16-110.673.6/05	CHF	196'422.64
UBS 260.66887365.1	CHF	600'839.90
Avoir	CHF	3'605'550.90
Comptes courants	CHF	194'229.54
Autres débiteurs	CHF	756'600.10
Débiteurs Impôts Anticipé	CHF	1'832.50
Débiteurs	CHF	709'684.47
Débiteurs impôts arriérés	CHF	17'192.65
Débiteurs Paroisse acomptes versés	CHF	142'021.50
Débiteurs impôts 2006-2011	CHF	1'783'987.04
AFC Berne - IA	CHF	3.10
TVA		
Placements	CHF	630'603.70
Placements bancaires	CHF	627'202.70
Actions et parts sociales	CHF	3'400.00
Immeubles Onnens	CHF	1.00
Actifs transitoires	CHF	2'888.00
Patrimoine administratif / Investissements	CHF	9'552'782.95
Salle polyvalente	CHF	2'937'847.05
Ecole de Lentigny Caméléon	CHF	3'628'309.20
Complexe communal	CHF	581'768.00
Routes et trottoirs Onnens	CHF	450'150.30
Réfection captage Lentigny	CHF	246'650.45
Plan aménagement territoire	CHF	226'220.70
Ecole de Lentigny rénovation extérieure	CHF	139'534.15
Nouvelle mensuration cadastrale	CHF	134'902.60
Adduction d'eau Lovens 2ème partie	CHF	103'146.40
Ecole de Lentigny création classe enfantine	CHF	121'346.00
Appartement école Onnens	CHF	115'308.15
Route de Cottens	CHF	98'588.25
Trottoirs	CHF	63'202.00
Ouvrages de génie civil, adductions	CHF	29'294.30
Ecoles	CHF	45'872.65
STEP (canalisations)	CHF	13'044.20
Mobilier, machines, véhicules	CHF	36'850.45
Réfection route de Lovens 01	CHF	36'400.00
Mobilier, machines, véhicules	CHF	23'903.65
PGEE Lentigny	CHF	31'314.00
Station d'épuration et collecteurs	CHF	366'066.35
Nomenclature des rues	CHF	21'092.45
Bâtiment communal - transf. appartement	CHF	16'366.30
Ouvrages de génie civil, routes	CHF	17'849.00
Déchetterie	CHF	13'837.70
P.G.E.E. : Onnens-Lovens	CHF	1.00
Déchetterie	CHF	21'171.00
Butte de tir	CHF	7'619.90
Ouvrage génie civil : épuration, collecteur	CHF	22'663.10
Evacuations eaux Meinoud + haut village LE	CHF	2'434.65
Objets amortis avec valeur CHF 1.00 au bilan	CHF	29.00
Prêts et participations permanents	CHF	4.00
ACTIF	CHF	15'405'362.14

Bilan au 31.12.2012	PASSIF	
Engagements courants	CHF	-1'406'068.91
Créanciers	CHF	-403'560.80
Autres créanciers	CHF	-963'950.25
Créanciers fournisseurs		
Impôts paroisses	CHF	-11'600.95
Dépôts de garantie	CHF	-4'600.00
Capital dotation Commission scolaire (CS	CHF	-11'125.95
TVA déchets, eau potable, épuration	CHF	-11'230.96
Dettes à court terme	CHF	-964'749.00
Raiffeisen 5010507 crédit constr. école LE		
Dettes à moyen et long terme	CHF	-5'520'500.00
Provisions	CHF	-212'754.15
Passifs transitoires	CHF	-256'540.90
Réserves	CHF	-4'284'485.61
Réserve obligatoire P.C.	CHF	-606'925.45
Réserve obligatoire Service des Eaux	CHF	-80'965.50
Réserve obligatoire pour STEP	CHF	-341'800.82
Réserve obligatoire Ordures	CHF	-121'985.04
Réserve épuration - Taxe d'exploitation	CHF	-40'295.75
Réserves d'investissements	CHF	-551'997.10
Réserve nouvelle mensuration	CHF	-340'000.00
Réserve routes	CHF	-1'050'000.00
Réserve - bâtiments	CHF	-892'499.60
Autres réserves	CHF	-258'016.35
Réserve (CS		
Capital	CHF	-2'757'314.78
Résultat	CHF	-2'948.79
PASSIF	CHF	-15'405'362.14

**COMPTE DE
FONCTIONNEMENT 2012**

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2012

Compte	Désignation	Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	599'964.69	126'297.70	579'631.00	106'561.00	608'007.15	123'304.85
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	91'159.90	2'104.40	105'850.00	3'215.00	111'753.55	2'683.10
02.	ADMINISTRATION GENERALE	508'804.79	124'193.30	473'781.00	103'346.00	496'253.60	120'621.75
1.	ORDRE PUBLIC	145'186.70	70'351.40	133'793.80	62'952.75	101'499.30	74'341.40
10	PROTECTION JURIDIQUE	7'540.00		7'540.00			
11.	POLICE					188.00	
12.	JUSTICE	52'380.00		52'380.00		25'530.00	
14.	POLICE DU FEU	30'532.20	23'824.90	23'635.00	22'875.00	16'629.45	23'212.10
15.	MILITAIRE	304.50	14.20	930.00	51.00	85.00	3.85
16.	PROTECTION CIVILE	52'959.40	46'509.10	47'178.30	40'023.00	58'120.45	51'121.55
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	1'470.60	3.20	2'130.50	3.75	946.40	3.90
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'498'177.89	1'635'993.94	3'513'372.20	1'580'677.15	3'237'079.95	1'444'546.80
20.	ECOLEES	3'498'177.89	1'635'993.94	3'513'372.20	1'580'677.15	3'237'079.95	1'444'546.80
200.	ECOLE ENFANTINE	156'036.80		157'347.50		143'925.95	
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2'005'264.70	642'897.00	2'044'640.70	620'558.95	1'875'998.95	566'784.45
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	9'000.00					
220.	ECOLEES SPECIALISEES	310'333.50		325'367.80		315'143.40	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	12'345.70		12'346.00		12'860.45	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	12'678.35	578.10	13'770.00	218.00	12'018.95	630.10
201.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS)	13'330.75	13'330.75	11'480.00	11'480.00	7'176.40	7'176.40
211.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS)	81'864.47	81'864.47	75'260.00	75'260.00	74'420.60	74'420.60
291.	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS)	824'249.60	824'249.60	797'296.20	797'296.20	732'978.50	732'978.50
292.	BUS (CS)	3'876.97	3'876.97	4'300.00	4'300.00	4'641.30	4'641.30
293.	BIBLIOTHEQUE (CS)	10'778.80	10'778.80	10'830.00	10'830.00	10'611.90	10'611.90
294.	CAMPS /COLONIE / LOTO (CS)	47'048.20	47'048.20	48'054.00	48'054.00	37'896.90	37'896.90
295.	INFORMATIQUE (CS)	11'370.05	11'370.05	12'680.00	12'680.00	9'406.65	9'406.65

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2012

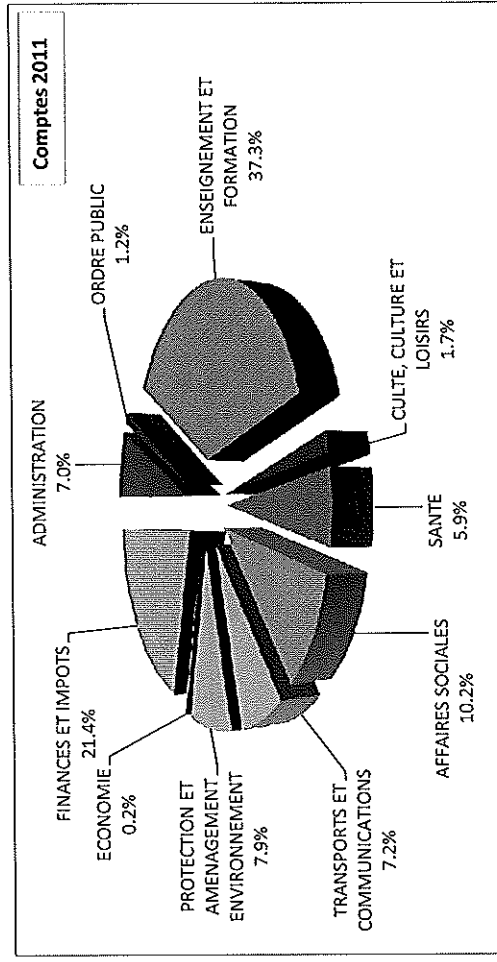
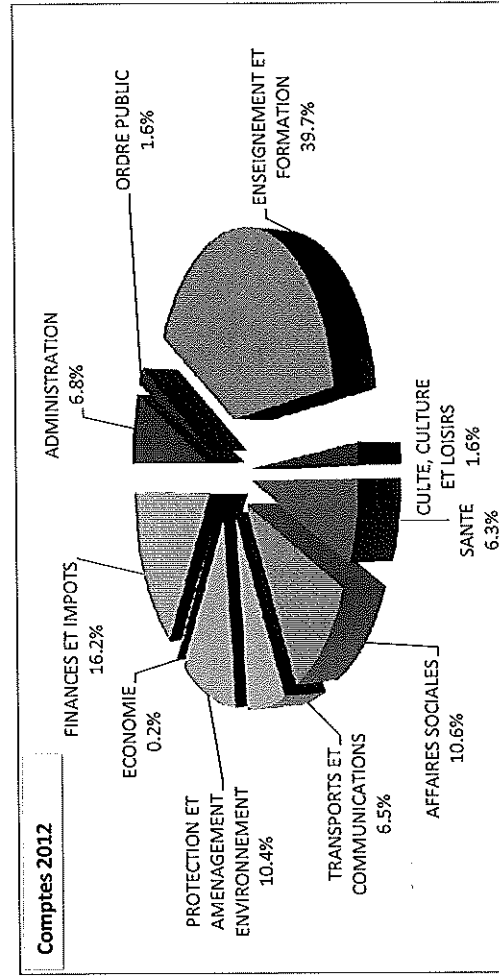
Compte	Désignation	Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	143'937.85	19'714.85	145'369.40	21'555.50	151'616.35	17'824.75
30.	CULTURE	75'349.45	69.85	81'747.65	106.00	87'897.25	80.90
33.	PARC PUBLIC	15'958.60		8'171.75	9.50	12'913.25	8.85
34.	SPORT	14'700.00		14'700.00		17'011.00	
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	37'929.80	19'645.00	40'750.00	21'440.00	33'794.85	17'735.00
4.	SANTE	557'576.40	15'858.05	545'359.95	10'037.50	515'089.40	13'317.60
40.	HOPITAUX	27'471.30	7.20	44'475.60	37.50	52'139.10	8.60
41.	HOMES MEDICALISES	391'597.05		367'416.35		336'535.55	
44.	SOINS AMBULATOIRES	114'884.00		118'468.00		107'188.95	
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	23'624.05	15'850.85	15'000.00	10'000.00	19'225.80	13'309.00
5.	AFFAIRES SOCIALES	935'812.76	145'805.00	982'018.30	173'157.20	882'219.80	201'592.30
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		1'576.40			1'717.80	197.10
540.	PROTECTION DE LA JEUNESSE	136'622.91	38'064.05	135'440.00	39'062.10	128'738.05	37'675.30
541.	ECOLE MATERNELLE (EM)	94'416.90	94'416.90	98'002.10	98'002.10	106'135.95	106'135.95
55.	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	391'742.90		419'939.25		364'770.75	
56.	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS	2'408.65		3'500.00		2'372.00	
58.	ASSISTANCE	310'621.40	11'747.65	325'136.95	36'093.00	278'485.25	57'583.95
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	573'268.75	137'207.15	597'752.00	94'470.00	628'916.50	132'490.50
61.	ROUTES CANTONALES	48'609.10		52'053.00		47'381.20	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	524'659.65	137'207.15	545'699.00	94'470.00	581'535.30	132'490.50
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	914'013.20	907'596.35	905'507.00	874'869.50	685'973.33	664'491.23
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	318'203.25	318'203.25	300'095.00	300'095.00	300'852.45	300'852.45
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	204'389.40	204'389.40	207'000.00	207'000.00	94'748.35	94'748.35
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	193'979.45	193'979.45	198'200.00	198'200.00	85'322.60	85'322.60
720.	ORDURES MENAGERES	155'839.10	155'839.10	145'825.00	145'825.00	151'465.23	151'465.23
740.	CIMETIERES	12'800.65	9'632.70	12'485.00	6'530.00	16'338.00	12'113.05

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2012

Compte	Désignation	Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	473.30	29.65	172.00	9.50	3'111.55	9.70
780.	PROTECTION DE LA NATURE	1'886.75		1'900.00		88.95	
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	26'441.30	25'522.80	39'830.00	17'210.00	34'046.20	19'979.85
8.	ECONOMIE	17'240.65	1'719.15	17'508.00	1'541.00	17'189.65	1'706.80
80.	AGRICULTURE	716.70	219.95	217.00	11.00	666.30	212.10
81.	FORETS	16'523.95	1'499.20	17'291.00	1'530.00	16'523.35	1'494.70
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'432'077.11	5'759'661.20	1'206'315.25	5'848'139.25	1'856'844.69	6'086'303.55
90.	IMPOTS	67'340.65	4'791'472.30	77'044.00	4'881'560.00	63'778.75	5'101'116.75
930	PEREQUATION FINANCIERE		294'700.00		294'700.00		245'207.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'082'131.66	578'033.90	1'089'472.85	559'237.85	1'068'561.69	567'937.70
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	463'390.26	461'534.85	464'426.35	455'726.35	468'258.54	466'387.50
942.	BATIMENTS ECOLES	128'863.30	16'035.60	137'808.65	16'715.00	99'308.55	15'515.20
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	405'443.25	47'237.20	401'839.90	32'050.00	406'617.80	37'182.15
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	84'434.85	25'242.35	85'397.95	26'762.50	94'376.80	20'868.95
945.	PATRIMOINE FINANCIER		27'983.90		27'984.00		27'983.90
99.	AUTRES POSTES	282'604.80	95'455.00	39'798.40	112'641.40	724'504.25	172'042.10

RESULTAT DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2012

Compte	Désignation	Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	599'964.69	126'297.70	579'631.00	106'561.00	608'007.15	123'304.85
1.	ORDRE PUBLIC	145'186.70	70'351.40	133'793.80	62'952.75	101'499.30	74'341.40
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'498'177.89	1'635'993.94	3'513'372.20	1'580'677.15	3'237'079.95	1'444'546.80
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	143'937.85	19'714.85	145'369.40	21'555.50	151'616.35	17'824.75
4.	SANTE	557'576.40	15'858.05	545'359.95	10'037.50	515'089.40	13'317.60
5.	AFFAIRES SOCIALES	935'812.76	145'805.00	982'018.30	173'157.20	882'219.80	201'592.30
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	573'268.75	137'207.15	597'752.00	94'470.00	628'916.50	132'490.50
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	914'013.20	907'596.35	905'507.00	874'869.50	685'973.33	664'491.23
8.	ECONOMIE	17'240.65	1'719.15	17'508.00	1'541.00	17'189.65	1'706.80
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'432'077.11	5'759'661.20	1'206'315.25	5'848'139.25	1'856'844.69	6'086'303.55
	TOTALISATION	8'817'256.00	8'820'204.79	8'626'626.90	8'773'960.85	8'684'436.12	8'759'919.78
	Résultat		2'948.79	147'333.95		75'483.66	



**COMPTE DES
INVESTISSEMENTS 2012**

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2012

Compte	Désignation	Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	28'939.80		616'261.00		71'029.85	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	28'939.80		616'261.00		71'029.85	
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs	8'177.65		144'000.00		8'402.25	
62.501.93	ON Porte d'entrée	17'604.00		467'000.00		45'792.00	
62.509.00	Nomenclature des rues - signalisation	3'158.15		5'261.00		16'835.60	
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	460'171.30	205'203.55	1'138'803.15		147'409.70	217'115.65
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU		63'667.65	75'943.15		64'649.45	64'274.50
700.501.0	Construction de réservoirs et de conduites			26'920.15		44'863.90	
700.501.00	Puits de Lentigny : introduction électrique			17'023.00		19'785.55	
700.501.01	Porte entrée Onnens Remplacement conduite			32'000.00			51'931.45
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		32'456.30				7'831.50
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens		8'435.05				4'511.55
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens		22'776.30				
71.	PROTECTION DES EAUX	447'059.10	141'535.90	1'040'000.00		32'884.60	152'841.15
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	393'756.95	52'890.60	576'500.00		25'200.00	117'477.95
710.501.91	Construction collecteurs Treysales 2 et 3	393'756.95		576'500.00		25'200.00	
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		52'890.60				117'477.95
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	53'302.15	88'645.30	463'500.00		7'684.60	35'363.20
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur			123'000.00			
711.501.4	Collecteurs séparatifs Secteur C					684.60	
711.501.7	Construction bassin rétention LO	12'328.40		160'500.00		4'000.00	
711.501.8	Assainissement collecteur La Buchille LO	40'973.75		180'000.00		3'000.00	
711.610.0	Taxes de raccordement Onnens		37'542.40				
711.610.1	Taxes de raccordement Lovens		51'102.90				35'363.20

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2012

Compte	Désignation	Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
720.	ORDURES MENAGERES	9'170.00		22'860.00		12'000.00	
720.501.2	Crédit d'étude de variantes	9'170.00		22'860.00		12'000.00	
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3'942.20				37'875.65	
790.509.2	PAL révision ensemble de la commune	3'942.20				37'875.65	
9.	FINANCES ET IMPOTS	2'650'851.30	80'000.00	3'802'017.80	312'300.00	954'126.20	150'000.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	2'650'851.30	80'000.00	3'802'017.80	312'300.00	954'126.20	150'000.00
942.	BATIMENTS ECOLES	2'650'851.30	80'000.00	3'802'017.80	312'300.00	940'676.80	150'000.00
942.503.6	Ecole de Lentigny	2'650'851.30		3'802'017.80		940'676.80	
942.661.0	Subventions		80'000.00		312'300.00		150'000.00
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS					11'951.30	
943.503.1	Bâtiment communal à Lentigny					11'951.30	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES					1'498.10	
944.503.0	Bâtiment Ecole Omnens					1'498.10	
TOTAUX		3'139'962.40	285'203.55	5'557'081.95	312'300.00	1'172'565.75	367'115.65
RESULTAT			2'854'758.85		5'244'781.95		805'450.10



mgi group fiduciaire s.a.

Représentation pour la Suisse Romande du Service
de Révision et d'Organisation de l'Association des
Communes Suisses
Chemin du Tiguellet 10
Case postale 98
CH - 1762 GIVISIEZ
Tél. ++41 - (0)26 466 16 61
Fax ++41 - (0)26 466 62 21
givisiejz@migigroupfid.com
CHE-105.820.347 TVA

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes de la commune de
LA BRILLAZ
Route d'Onnens 11
1745 Lentigny

SC/RD

Givisiejz, le 19 avril 2013

Madame la Syndique,
Madame, Monsieur,

En notre qualité d'organe de révision et selon les articles 98^d et 98^e de la loi sur les communes (LCo), nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et la liste des engagements hors bilan) présentés par le Conseil communal et votre caissière communale pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant sur la base des dispositions légales et réglementaires. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

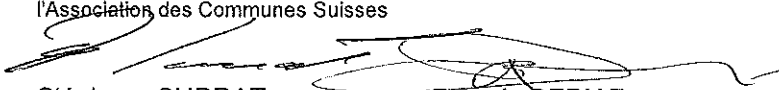
Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse et sur la base des formulaires officiels de révision du Service des communes du canton de Fribourg (SCom). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

En conclusion de notre rapport, nous recommandons l'approbation des comptes annuels par l'assemblée communale, soit :

- le bilan tel qu'il vous est présenté avec un total de	CHF	15'405'362.14
		=====
- le compte de fonctionnement 2012 accusant un bénéfice de	CHF	2'948.79
		=====

MGI GROUP Fiduciaire SA
Représentation pour la Suisse Romande
ROD Service de Révision et d'Organisation de
l'Association des Communes Suisses


Stéphane CURRAT
Spécialiste en finance et comptabilité
avec brevet fédéral
Réviseur agréé

Romain DERIAZ
Spécialiste en finance et comptabilité
avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Réviseurs responsables

A worldwide association of independent auditing, accounting and consulting firms. Neither MGI nor any member firm accepts responsibility for the activities, work, opinions or service of any other members.

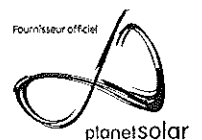


Siège à Lausanne - Succursales à Genève, La Chaux-de-Fonds, Nord Vaudois (Chavornay) et Fribourg (Givisiejz et Bossonnens)
www.migigroupfid.com

Membre de la CHAMBRE  FIDUCIAIRE

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR:
agrément numéro 502294 en qualité d'expert-réviseur agréé



« Un matin, une idée voit le jour.
Aujourd'hui cette vision est
devenue un rêve commun »
www.planetsolar.org

**BUDGET DES
INVESTISSEMENTS 2013**

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2013

Compte	Désignation	Budget 2013		Comptes 2012		Budget 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	78'000.00					
02.	ADMINISTRATION GENERALE	78'000.00					
02.509.0	Inventaire du patrimoine immobilier	78'000.00					
1.	ORDRE PUBLIC	336'836.00	137'420.00				
14.	POLICE DU FEU	154'000.00					
14.506.1	Achat véhicules et motopompe (év. 14.311)	130'000.00					
14.506.2	Achat de matériel / chariot	24'000.00					
15.	MILITAIRE	182'836.00	137'420.00				
15.500.0	Assain. butte stand tir	182'836.00					
15.622.0	Participations reçues de tiers		22'708.00				
15.660.0	Subventions fédérales		68'827.20				
15.661.0	Subventions cantonales		45'884.80				
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'026'700.00		28'939.80		616'261.00	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	1'026'700.00		28'939.80		616'261.00	
62.500.2	Régularisation des emprises	128'000.00					
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs	229'500.00		8'177.65		144'000.00	
62.501.8	ON Crédit étude route de Lovens	58'000.00					
62.501.93	ON Porte d'entrée	456'200.00		17'604.00		467'000.00	
62.501.94	LE Piste cyclable Lentigny - Chénens	155'000.00					
62.509.00	Nomenclature des rues - signalisation			3'158.15		5'261.00	

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2013

Compte	Désignation	Budget 2013		Comptes 2012		Budget 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'532'342.95		460'171.30	205'203.55	1'138'803.15	
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	32'000.00			63'667.65	75'943.15	
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	32'000.00			63'667.65	75'943.15	
700.501.0	Construction de réservoirs et de conduites					26'920.15	
700.501.00	Puits de Lentigny : introduction électrique					17'023.00	
700.501.01	Porte entrée Onnens Remplacement conduite	32'000.00				32'000.00	
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny				32'456.30		
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens				8'435.05		
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens				22'776.30		
71.	PROTECTION DES EAUX	1'228'772.95		447'059.10	141'535.90	1'040'000.00	
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	752'039.35		393'756.95	52'890.60	576'500.00	
710.501.91	Construction collecteurs Treyssales 2 et 3	244'039.35		393'756.95		576'500.00	
710.501.92	Déversoir d'orage + bassin rétention Le Sécheron LE	508'000.00					
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny				52'890.60		
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	476'733.60		53'302.15	88'645.30	463'500.00	
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur	123'000.00				123'000.00	
711.501.4	Collecteurs séparatifs Secteur C	50'100.00					
711.501.7	Construction bassin rétention LO	151'671.60		12'328.40		160'500.00	
711.501.8	Assainissement collecteur La Buchille LO	151'962.00		40'973.75		180'000.00	
711.610.0	Taxes de raccordement Onnens				37'542.40		
711.610.1	Taxes de raccordement Lovens				51'102.90		

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2013

Compte	Désignation	Budget 2013		Comptes 2012		Budget 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
720.	ORDURES MENAGERES	43'690.00		9'170.00		22'860.00	
720.501.0	Achat de conteneurs	42'000.00					
720.501.2	Crédit d'étude de variantes	1'690.00		9'170.00		22'860.00	
740.	CIMETIERE	227'880.00					
740.501.0	Réfection du mur du cimetière et aménagements	227'880.00					
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			3'942.20			
790.509.2	PAL révision ensemble de la commune			3'942.20			
9.	FINANCES ET IMPOTS	952'042.00		-489'111.10	-205'203.55	3'802'017.80	312'300.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	952'042.00		2'650'851.30	80'000.00	3'802'017.80	312'300.00
942.	BATIMENTS ECOLES	916'042.00		2'650'851.30	80'000.00	3'802'017.80	312'300.00
942.503.0	Rénovation bâtiment	28'000.00					
942.503.6	Ecole de Lentigny	888'042.00		2'650'851.30		3'802'017.80	
942.661.0	Subventions				80'000.00		312'300.00
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	16'000.00					
943.503.3	Salle polyvalente - amélioration acoustique	16'000.00					
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	20'000.00					
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	20'000.00					
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS			-3'139'962.40	-285'203.55		
999.590.0	Report charges investissements			-3'139'962.40			
999.690.0	Report produits investissements				-285'203.55		
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS			-3'139'962.40	-285'203.55		
TOTAUX		3'925'920.95	137'420.00			5'557'081.95	312'300.00
RESULTAT			3'788'500.95				5'244'781.95

**DECISIONS SOUMISES
A L'ASSEMBLEE**

3. Comptes 2012

Dans les pages précédentes, vous avez pu découvrir les comptes de l'année 2012. Le conseil communal a adopté la même pratique comme pour les années précédentes: il a repris le bilan du système informatique et l'a simplifié pour sa publication. Aussi, vous trouverez le détail des comptes sur le site internet ainsi qu'auprès de l'administration communale. Le conseil communal répond volontiers à toute question (caisse@labrillaz.ch – b.guillet@labrillaz.ch).

Le résultat bénéficiaire des comptes 2012, avant les attributions aux réserves proposées par le conseil communal se monte à CHF 262'948.79. Le budget prévoyait un bénéfice de CHF 147'333.95 Il s'agit donc d'un bouclage positif. Les écarts importants entre le budget et les comptes 2012 seront commentés ci-après par dicastère.

Globalement, on constate que la tendance de la diminution de l'assiette fiscale annoncée lors du budget 2013 se confirme et même sévèrement. Les comptes 2012 en sont clairement marqués. Le bon résultat obtenu résulte d'une part des dépenses prévues mais non réalisées et d'autre part de recettes supplémentaires, notamment dans les comptes « impôt sur les gains immobiliers » et « impôt sur les mutations ».

En ce qui concerne les charges liées cantonales (total CHF 2'111'088.55), ces dernières s'élèvent au total à CHF 23'439.20 de moins que prévu au budget. Il ne faut toutefois pas se leurrer, une augmentation de CHF 132'307.00 est constatée entre les comptes 2011 et les comptes 2012. Les charges des collaborations intercommunales ont également augmenté, précisément de CHF 35'409.65 sur un total de CHF 461'285.70 (les charges du cercle scolaire sont exclues du calcul).

Attributions aux réserves

Le conseil communal propose de ventiler le résultat de CHF 262'948.79 de la manière suivante:

Attribution à la réserve « routes » : CHF 100'000.00

Attribution à la réserve « bâtiments » : CHF 100'000.00

Attribution à la réserve « investissements » : CHF 60'000.00

Bénéfice de l'exercice 2012: CHF 2'948.79

L'assemblée communale est invitée à accepter les comptes 2012 ainsi que l'utilisation du bénéfice tel que proposé ci-dessus.

Commentaires sur les comptes 2012

Assemblée communale, conseil communal

Les comptes affichent un total de CHF 91'159.90 pour ce dicastère. C'est CHF 14'690.00 inférieur à ce qui a été prévu. Cette «économie» est due aux honoraires et prestations de service que le conseil communal n'a pas utilisé ainsi que le traitement et jetons du conseil communal qui se sont avérés inférieurs à ce qui a été prévu lors du budget.

En ce qui concerne le traitement et jetons du conseil communal, ces derniers seront revus lors des budgets 2014. En effet, les montants forfaitaires prévus dans le règlement du conseil communal ne sont pas en corrélation avec les heures de travail accomplies. Par ailleurs, une comparaison avec d'autres communes est en cours.

Un dépassement important est noté dans le dicastère de l'**Administration générale**. Ce dépassement est dû, d'une part à l'engagement supplémentaire de personnel (aide administrative pour le classement et l'archivage pour 4 mois), l'engagement de personnel en fin d'année en vue d'un congé maternité d'une titulaire et un transfert de charges des comptes «62. Routes». Le travail accompli par M. Thierry Ackermann pour l'organisation des services est en grande partie assumé depuis juin 2012 par la responsable administrative. Ces différents éléments ont fait l'objet d'un rapport détaillé à la commission financière.

Pour 2013, les dépenses de ce dicastère devraient se stabiliser, à condition toutefois qu'aucun changement n'intervienne au conseil communal ni à l'administration communale.

Ecoles

Les comptes de l'école sont marqués par l'introduction du nouveau bâtiment Caméléon dans la répartition des coûts du cercle scolaire. On note également, d'une manière générale, une augmentation des charges administratives. Cette augmentation est due en outre à l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine, aux travaux menés pour les transports scolaires et aux nombreux envois de courrier aux parents.

Santé

Dans le domaine de la santé, on constate dans les comptes des **homes médicalisés** une augmentation importante. Ainsi on passe d'un coût de CHF 336'535.55 en 2011 à CHF 391'597.05 en 2012.

Dans **les affaires sociales**, il faut noter la grande augmentation dans la **participation du service social intercommunal** (CHF 95'596.40 en 2011 et CHF 116'697.70 en 2012). Ce surcoût est motivé par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui résulte de révisions de certaines assurances sociales, notamment la loi sur l'assurance-chômage et l'insolvabilité (LACI) ainsi que la loi sur l'assurance-invalidité (LAI). Dans cette dernière c'est surtout la longueur des procédures juridiques qui est un facteur important.

Routes

Le travail d'assainissement et du maintien de la valeur du réseau routier est poursuivi. Le départ de M. Thierry Ackermann (cf. explication sous dicastère administration) amène un transfert de charge du compte « Routes » au compte « Administration ».

Eau potable

Versement au fond de réserve de CHF 26'438.80 au lieu du CHF 37'682.60. Pour 2012, la commune de La Brillaz a acheté 143'703 m³ d'eau et en a vendu au total 180'580 m³. A préciser que les captages de Maison Rouge sont hors service depuis la mi-novembre 2012 et remis en service début avril 2013 (cf. texte dans cette information).

Protection des eaux

En raison de l'application du nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux (introduction d'une taxe de base) des montants importants ont été attribués au fond de réserve (CHF 127'950.35 pour les collecteurs et STEP Lentigny et CHF 163'256.65 pour les collecteurs et STEP Onnens-Lovens). Ces réserves, comme déjà expliquées, sont nécessaires afin de faire face aux frais des travaux de réalisation du PGEE en cours et à réaliser ces prochaines années.

Ordures ménagères

Pour les ordures ménagères, on relève que l'attribution au fonds de réserve s'élève à CHF 13'700.30 (CHF 14'685.60 prévu au budget).

Impôts

Comme déjà indiqué, l'impôt sur le revenu est en nette diminution. Ce manque à gagner est lié à la diminution de l'assiette fiscale. Une analyse plus détaillée est en cours d'élaboration

et fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine assemblée communale. Ce domaine touche des données sensibles (revenus des personnes physiques) et le conseil communal doit veiller à l'anonymat des données.

Un résultat réjouissant par rapport au budget est constaté sur les comptes « Impôt sur les gains immobiliers » (+ CHF 107'929.75) et « Impôt sur les mutations » (+ CHF 53'021.40).

La péréquation financière amène un montant total de CHF 294'700.00 ce qui représente CHF 49'493.00 de plus qu'en 2011.

Bâtiments communaux et copropriétés

En 2012, la gestion des différents bâtiments communaux a été marquée par la réalisation de la nouvelle école Caméléon, les déménagements, le changement des locaux de l'école enfantine de Lovens à Onnens ont modifié d'une manière considérable certains postes. Comme déjà annoncé dans les informations communales précédentes, le conseil communal doit trouver maintenant un fonctionnement optimal pour la gestion des bâtiments (entretien et conciergerie) et se déterminer sur l'affectation des différentes infrastructures. Pour ce faire, il est conscient qu'il devra tenir compte non seulement des besoins des écoles, mais également des besoins d'infrastructures de la petite enfance et des sociétés locales.

4.1 Assainissement de la butte et du stand de tir de Lentigny

Suite à la dissolution de la société de tir de Lentigny – Corserey en assemblée extraordinaire du 21 novembre 1997, l'installation de tir n'est plus utilisée. Début 2007, la confédération octroie des subventions (40 % du montant total) pour assainir les sites pollués dont la butte et le stand de tir font partie. De plus, la loi d'application cantonale en matière de sites pollués (LSites) entrée en vigueur le 1er janvier 2012 offrant 2/3 du montant de la subvention fédérale, active les démarches communales en le sens d'un assainissement des lieux en question.

Selon l'article 32c de la loi sur l'environnement (LPE) le propriétaire d'un site pollué est tenu de prendre des mesures matérielles pour l'assainissement du site.

Selon l'article 32d de la LPE, celui qui est à l'origine de mesure d'investigation, de surveillance et d'assainissement nécessaires pour un site pollué en assume les frais. Il stipule également que si plusieurs personnes sont impliquées, elles assument les frais d'assainissement proportionnellement à leur part de responsabilité.

Etant donné que la commune de Corserey est également impliquée, elle devra comme déjà mentionné à plusieurs reprises participer pour 1/3 aux frais d'assainissement.

L'assainissement de la butte de tir peut être fait à deux échelons: l'assainissement à 1000 ppm (partie par million), correspondant à milligramme par kilo, permettrait une utilisation appropriée de la zone en jachère verte, pré à litière, matières premières renouvelables (colza pour la production de carburant), une utilisation sous certaines réserves en pré pour la production de foin, maïs de silo ou fourrager, production extensive de céréales fourragères (orge, avoine), mais en aucun cas en cultures maraîchères, exploitation de pâturage et prairie de fauche.

L'assainissement à 200 ppm permettrait de radier la zone des sites pollués et la rendre à l'agriculture sans contrainte. Il faut tenir compte que la confédération et le canton ne subventionnent l'assainissement que jusqu'à 1000 ppm. Le reste est à charge de la commune, selon le paragraphe en gras ci-après tiré de l'office fédéral de l'environnement:

« Ainsi, lorsque le sol a une teneur en plomb inférieure à 1000 ppm, aucune disposition de la législation fédérale sur la protection de l'environnement ne peut être invoquée pour exiger une mesure comme le décapage de la couche supérieure. »

Cet assainissement est devenu nécessaire car le plomb des balles tirées pendant des années et enfouies dans le sol peut souiller les eaux superficielles. Il y a également un risque pour l'utilisation du sol par la culture fourragère, la pâture (bétail laitier) et les cultures alimentaires comme le colza, le blé et l'orge. De plus, dans un courrier de 2012 adressé à la commune, le SEn demande de mettre en œuvre les mesures nécessaires, afin de faire l'assainissement de cette butte de tir et du stand de tir également.

Les travaux nécessaires à cet assainissement sont :

- Démontage du stand de tir et démolition de la dalle dudit stand.
- Décapage superficiel de la zone du stand de tir.
- Démolition de la ciblerie en béton.
- Extraction des terres polluées sur la butte de tir.
- Acheminement des terres pour traitement.

- Traitement des terres sur 4 niveaux: moins de 2'000 mg/kg, entre 2'000 et 5'000 mg/kg, entre 5'000 et 20'000 mg/kg et supérieur à 20'000 mg/kg.
- Acheminement de terre non polluée.
- Remise en état du terrain selon situation des alentours.

Selon ces considérations, le conseil communal a statué sur le fait de pouvoir totalement rendre le site de la butte de tir à l'agriculture et de ce fait désire faire l'assainissement à 200 mg/kg.

Estimation des coûts

Etudes et travaux entrant dans cadre de la subvention pour l'assainissement	172'068.00
Subventions fédérales (40 % des coûts de dépollution à 1000 ppm)	- 68'827.20
Subventions cantonales 2/3 de la subvention fédérale	- 45'884.80
Etudes et travaux n'entrant pas dans le cadre de la subvention pour l'assainissement (démolition du stand de tir, taxe décharge Châtillon, 200 à 1000 ppm)	10'768.00
Crédit soumis à votation à l'assemblée communale du 22 mai 2013	182'836.00
<i>Solde à charge des communes de La Brillaz et Corserey (TTC)</i>	<i>68'124.00</i>
Solde à charge de la commune de Corserey (TTC)	22'708.00
Solde à charge de la commune de la Brillaz (TTC)	45'416.00

Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve d'investissements.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 182'836.00 pour l'assainissement de la butte et du stand de tir de Lentigny.

4.2 Investissement pour le remplacement du déversoir d'orage et la création d'un bassin de rétention au Sécheron à Lentigny

Préambule

Depuis quelques années, le Service de l'environnement (SEn) attend de la commune qu'elle améliore le déversoir d'orage sis au Sécheron à Lentigny. En effet, les eaux usées chargées de matériaux solides en suspension se déversent régulièrement dans le Riau de Lentigny, péjorant la qualité des eaux de l'affluent de l'Arbogne. De plus, les limites de quantité d'eau acceptées à la STEP sont régulièrement dépassées lors de pluie.

Ces travaux n'ont rien à voir avec l'avenir de la STEP, car si les eaux usées de Lentigny devaient à futur être dirigées vers une autre installation de traitement par gravitation ou par pompage, une quantité importante d'eau non polluée serait traitée sans raison, engendrant des coûts d'exploitation supplémentaires importants.

Contexte

Le système d'évacuation des eaux du village de Lentigny est en grande partie en unitaire. Cela signifie que les eaux récoltées, polluées ou non, sont acheminées vers la station d'épuration (STEP) au travers d'un seul et unique collecteur.

La station d'épuration de Lentigny est dimensionnée pour traiter un volume de 900 équivalents-habitants (EH), ce qui correspond à un débit à l'entrée de la STEP de 16 à 20 litres par seconde. Lors de précipitations, le volume d'eau mélangé acheminé vers la STEP est régulé par un déversoir d'orage situé quelque 130 mètres en amont, l'exutoire étant le cours d'eau « Riau de Lentigny ».

Comme la station d'épuration n'est pas dimensionnée pour traiter la totalité des effluents produits (eaux usées, claires et pluviales), le déversoir d'orage permet de dévier une partie du volume d'eau lorsque le débit en amont du déversoir dépasse le débit maximal de la STEP, évitant ainsi une mise en charge du réseau et par conséquent l'inondation des bâtiments.

Le système de déversement en place pose les problèmes suivants :

- La fréquence de déversement dans le cours d'eau récepteur est trop grande, ceci est dû notamment à une présence importante d'eaux claires parasites.
- Lors de précipitations, le débit mesuré à l'entrée de la STEP est supérieur au débit maximal pour lequel elle a été dimensionnée, même en cas de déversement.
- Le déversoir d'orage n'étant pas équipé d'une grille ou d'un autre dispositif permettant de retenir les *flottants* (matières solides en suspension), le cours d'eau récepteur n'est pas dans un état sanitaire satisfaisant.

La mise en séparatif du réseau d'assainissement sur l'ensemble du secteur Lentigny va certes diminuer ces différents problèmes, mais cela prendra un certain temps. C'est pourquoi il devient nécessaire de résoudre cette problématique, ce d'autant plus qu'il est prévu à court-moyen terme de rendre le cours d'eau à l'aval de ce secteur à ciel ouvert.

Objectifs

Les principaux objectifs attendus par la modification du déversoir d'orage « Sécheron » sont les suivants :

- Réduire la fréquence de déversements dans le cours d'eau récepteur.
- Garantir le débit à l'entrée de la STEP à sa valeur de dimensionnement.
- Limiter au maximum la quantité de déchets solides déversée afin de ne pas détériorer l'état sanitaire du cours d'eau récepteur.

Débits

Selon le rapport d'état établi dans le cadre du PGEE de la commune concernant les eaux claires parasites (ECP), il s'avère qu'une quantité non négligeable d'eaux claires parasites s'écoulent dans les collecteurs communaux et sont acheminées en direction de la STEP, faute de disposer d'un exutoire à l'amont. Notons que ces eaux, dont l'écoulement peut être permanent ou non, proviennent essentiellement de drainages et ne sont en principe pas polluées.

Indépendamment des travaux liés à la réalisation d'un nouveau déversoir ou à la modification du déversoir existant, il serait judicieux de pouvoir éliminer les eaux claires parasites s'écoulant dans les collecteurs communaux. En effet, celles-ci étant non polluées elles chargent la STEP inutilement. De plus, si les eaux usées de Lentigny devaient à futur être dirigées vers une autre installation de traitement par l'intermédiaire d'un pompage, une quantité d'eau importante non polluée serait pompée sans raison.

Ces eaux claires ont été quantifiées dans le cadre du PGEE, mais leur provenance n'a pas été clairement définie. C'est pourquoi il serait souhaitable de pouvoir à court terme réduire partiellement ou totalement la présence d'ECP.

Capacité de la STEP :	$Q_{\max \text{ STEP}}$	16.8 l/s
Débit par temps sec :	Q_{ECP}	5.2 l/s (3.4 l/s après la mise en séparatif «Treysalles II / Pavillons»)
	$Q_{\text{TS_EU}}$	8.0 l/s
	$Q_{\text{TS total}}$	13.2 l/s (11.4 l/s)

Le conseil communal remarque que, compte tenu de la capacité de la STEP en regard du débit par temps sec total, la moindre précipitation occasionne le déversement des eaux. La fréquence de déversement dans le cours d'eau ne peut être réduite qu'en augmentant la capacité de la STEP, ce qui n'a aucun sens.

Selon les projections de la commune, il est attendu à terme une population résidente de 1'800 habitants dans le secteur Lentigny, soit un $Q_{\text{TS_EU}}$ (débit par temps sec) d'environ 16-18 litres/seconde. Le déversoir d'orage, ainsi que les collecteurs y rattachés, devront tenir compte de ce paramètre.

Déversoir d'orage

Variante 1 (concept initial selon PGEE)

- Modification du déversoir d'orage existant en rehaussant la hauteur de la crête déversante, ceci afin de réduire la fréquence de déversement à max 1-2 fois/an.
- Mise en place d'un deuxième collecteur \varnothing 400 jusqu'à la STEP pour augmenter la capacité hydraulique.
- Création d'un nouveau déversoir dans l'enceinte ou à proximité de la STEP, avec mise en place d'une grille ou un autre dispositif permettant de retenir les matières solides en suspension $Q_{\text{dév.}} > 20$ l/s.
- Mise en place d'un organe de régulation afin de limiter le débit à 20 l/s (capacité maximale de la STEP).
- Si nécessaire, travaux ponctuels de réhabilitation sur le collecteur \varnothing 300 existant.

Remarque : Compte tenu des conditions de raccordement à la station d'épuration, la mise en place d'un nouveau collecteur \varnothing 400 en parallèle du collecteur existant risque de poser problème notamment pour des questions de profondeur (pas de recouvrement possible !).

Variante 2

- Création d'un nouveau déversoir ~10 mètres en amont du déversoir existant, avec mise en place d'une grille ou un autre dispositif permettant de retenir les matières solides en suspension.
- Mise en place d'un organe de régulation afin de limiter le débit à 20 l/s (capacité maximale de la STEP).
- Modification de l'ouvrage existant pour le contourner ou passer au travers...
- Si nécessaire, travaux ponctuels de réhabilitation sur le collecteur \varnothing 300 existant ou chemisage par un diamètre inférieur.

Bassin de rétention

Conformément au PGEE, la création d'un bassin de rétention à la sortie de l'exutoire du déversoir d'orage doit permettre de « tamponner » les déversements afin de limiter la quantité d'eau introduite rapidement dans le milieu récepteur. Ceci se justifie par le fait que la valeur de dimensionnement de la STEP est proche du Q_{Ts} (débit par temps sec).

Selon les données du PGEE, le bassin de rétention aura un volume de 825 m³.

Remarques du SEn et du SPC

- Comme la valeur de dimensionnement de la STEP est proche du débit par temps sec et qu'il n'est pas possible d'augmenter la capacité de la STEP, le SEn et le SPC veulent que la réalisation du déversoir d'orage soit couplée au bassin de rétention des eaux pluviales prévu dans le concept du PGEE.
- Dans un premier temps, ce bassin sera utilisé comme bassin de rétention des eaux unitaires déversées par le nouveau déversoir d'orage. Dès que la mise en séparatif du bassin versant aura été réalisée, ce bassin sera affecté en bassin de rétention d'eaux pluviales.
- Le SEn propose que la réalisation de ce bassin se fasse en deux étapes. En effet, comme son volume est relativement important (825 m³ selon PGEE) et qu'il devra être enterré pour des questions de nuisances (odeur, moustiques, etc) le coût d'investissement sera élevé. C'est pourquoi dans un premier temps, le bassin sera dimensionné pour un volume de rétention d'environ 400 m³. Une fois la mise en séparatif du bassin versant réalisé (partiellement ou totalement), ce bassin sera agrandi conformément au PGEE et affecté aux eaux pluviales. Cette deuxième étape pourra alors être réalisée à ciel ouvert, compte tenu du fait qu'à terme uniquement des eaux pluviales transiteront par ce bassin.

Estimation des coûts

Les coûts pour la réalisation de ce projet peuvent être résumés comme suit :

Pour le déversoir d'orage :

Pos.	Description des travaux	Montant CHF
VARIANTE 1		
1.1	Modification du déversoir existant	3'000.00
1.2	Mise en place d'un deuxième collecteur ø 400 jusqu'à la STEP (longueur = 130 m)	30'000.00
1.3	Réalisation d'un nouveau déversoir	50'000.00
1.4	Création de l'exutoire	5'000.00
1.5	Réparation ponctuelle du collecteur ø 300 existant	2'000.00
SOUS-TOTAL VARIANTE 1		90'000.00
Divers et imprévus		9'000.00
Honoraires d'ingénieurs selon SIA 103		22'500.00
Montant total HT		121'500.00
TVA 8.0%		9'720.00
Montant total arrondi TTC		131'000.00

VARIANTE 2		
2.1	Réalisation d'un nouveau déversoir	70'000.00
2.2	Création de l'exutoire	8'000.00
2.3	Modification de l'ouvrage existant pour le contourner ou passer au travers...	5'000.00
2.4	Réparation ponctuelle du collecteur ø 300 existant	2'000.00
SOUS-TOTAL VARIANTE 2		85'000.00
Divers et imprévus		8'500.00
Honoraires d'ingénieurs selon SIA 103		21'000.00
Montant total HT		114'500.00
TVA 8.0%		9'160.00
Montant total arrondi TTC		123'500.00

Le montant total de l'investissement à consentir par la commune pour la réalisation du nouveau déversoir d'orage se monte à environ :

- Variante 1 : **CHF 131'000.00 TTC**
- Variante 2 : **CHF 123'500.00 TTC**

Pour le bassin de rétention :

Pos.	Description des travaux	Montant CHF
1	Réalisation du bassin de rétention de 450 m ³ , y compris organe de régulation, chambres et conduites de raccordement	90'000.00
2	Fourniture d'éléments type Nidaplast® ou similaire (CHF 350.-/m ³)	160'000.00
3	Plus-value pour étancher le bassin (nattes)	20'000.00
SOUS-TOTAL		270'000.00
Divers et imprévus		27'000.00
Permis de construire, frais de géomètre, <i>acquisition de terrain</i> , dédommagements		5'000.00
Honoraires d'ingénieurs selon SIA 103		54'000.00
Montant total HT		356'000.00
TVA 8.0%		28'500.00
Montant total arrondi TTC		384'500.00

Le montant total de l'investissement à consentir par la commune pour la réalisation du bassin de rétention enterré et étanche se monte à environ :

- **CHF 384'500.00 TTC**

Investissement total

En considérant la réalisation d'un nouveau déversoir d'orage selon la variante 2 couplé au bassin de rétention des eaux pluviales prévu dans le concept du PGEE et selon les recommandations du SEn, l'investissement total à consentir par la commune s'élève à :

- Déversoir d'orage CHF 123'500.00 TTC
- Bassin de rétention CHF 384'500.00 TTC
- **TOTAL arrondi CHF 508'000.00 TTC**

Remarque : Un volume de rétention supplémentaire devra être réalisé dans une deuxième étape, une fois la mise en séparatif du bassin versant réalisé. Un investissement d'environ CHF 80'000.00 TTC doit être planifié à moyen-long terme.

Conclusion

Compte tenu du fait que la mise en séparatif du réseau d'assainissement prendra un certain temps d'une part et que, d'autre part, il est difficile d'équiper à moindres frais le déversoir existant d'un dispositif permettant de retenir les matières solides en suspension, la réalisation d'un nouveau déversoir paraît la solution la plus appropriée.

Par ailleurs, la variante consistant à réaliser le nouveau déversoir à l'amont du déversoir existant (variante 2) a l'avantage de ne pas acheminer de l'eau mélangée provenant du réseau unitaire en amont inutilement en direction de la STEP, notamment lors de précipitations.

La variante 2 permet donc de rester simple et fonctionnel, dans des coûts qui demeurent raisonnables compte tenu des infrastructures existantes, ceci dans une vision à long terme.

Concernant la réalisation du bassin de rétention en deux étapes, le conseil communal estime que cela est judicieux afin de limiter les coûts. Comme celui-ci sera enterré, les nuisances liées à la réalisation et à l'exploitation de cet ouvrage seront moindres.

Le crédit d'investissement, dont le coût total est estimé à **CHF 508'000.00 TTC**, permettra d'une part la réalisation d'un nouveau déversoir d'orage et, d'autre part, la création d'un bassin de rétention permettant de limiter la quantité d'eau introduite rapidement dans le milieu récepteur, ceci conformément au PGEE et aux recommandations du SEn.

Le financement est prévu par un emprunt. Frais financiers annuels (amortissement 4% + intérêts 3%) **CHF 35'560.00** qui seront prélevés sur la réserve constituée par la taxe de base.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 508'000.00 TTC pour le remplacement du déversoir d'orage et la création d'un bassin de rétention au Sécheron à Lentigny.

4.3 Crédit d'étude pour la réfection de la route de Lovens à Onnens y compris les infrastructures souterraines

L'état de la route de Lovens, à Onnens, ne laisse planer aucun doute : une réfection totale est indispensable. Le revêtement entièrement détruit ne constitue cependant que la partie visible. Il s'agit aussi d'assainir l'ensemble des infrastructures souterraines.

Hormis la rénovation de la route, les travaux prévoient la mise en séparatif du réseau d'évacuation selon le PGEE, le raccordement des eaux de surface, l'élimination des eaux claires parasites, le remplacement de la conduite d'eau potable et l'intégration de l'électricité ou d'autres services annexes.

L'envergure des travaux prévus nécessite une étude détaillée de la situation et des coûts, devisée à CHF 58'000.00 TTC. Elle englobera tous les travaux jusqu'à la procédure de demande d'autorisation. Le dossier sera déposé auprès du Service des Ponts et Chaussées pour un examen préalable.

Le financement de cette étude est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes. Dès lors, il ne s'ensuit aucun frais financier grevant le budget de fonctionnement.

Convaincu de la nécessité de rénover ce tronçon routier, le conseil communal vous invite à approuver ce crédit d'étude.

5. Election d'un membre à la commission de naturalisation

En raison de son départ de la commune, Mme Héléne Romanens de Lentigny a démissionné de la commission de naturalisation. Les personnes, qui sont intéressées par un siège au sein de ladite commission et pour tout complément d'information, peuvent s'adresser à Mme Beatrix Guillet (079 / 287.67.86 ou b.guillet@labrillaz.ch).

6. Modification des statuts de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les soins médicaux sociaux) - articles 6 et 35, et introduction des articles 35bis et 46

Suite à la votation populaire du 7 mars 2010, les citoyens et citoyennes fribourgeois ont accepté la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LFPI). Lors de l'assemblée des délégués du 15 décembre 2010, la clé de répartition pour toutes les associations intercommunales de la Sarine, soit le Home médical de la Sarine (HMS), la fondation d'aide et de soins à domicile (FASDS), le service d'ambulance de la Sarine (SAS), les indemnités forfaitaires pour aides aux personnes à domicile, et les modifications statutaires y relatives ont été acceptées. Une répartition unique de 75% à raison de la population légale et 25% à raison de la population légale pondérée par l'indice fiscal a été retenue. Pour les établissements médico-sociaux (EMS), la loi n'a été votée que le 9 décembre 2010. Les associations de communes ont l'obligation d'introduire dans leurs statuts une clé de répartition des frais financiers des EMS et de fonctionnement de la Codems (Commission de district en matière d'EMS) selon la nouvelle LFPI pour le 1^{er} janvier 2013.

Répartition des frais financiers des EMS

Toutes les communes membres de l'ACSMS doivent prendre en charge les coûts financiers des EMS situés sur le territoire du district de la Sarine. Jusqu'à ce jour, la répartition se faisait de façon mixte à hauteur de 50% de la population légale et d'un critère péréquatif de 50% de la population légale pondérée par l'indice de capacité financière. La loi oblige l'association à prévoir une clé de répartition conforme aux principes de la LFPI. Conformément à la ligne adoptée jusqu'ici, le comité vous propose de reprendre à l'article 35 des statuts la même clé de répartition que pour les autres tâches de l'ACSMS, à savoir **75% selon la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF)**. Cela permet de retenir la même clé de répartition pour toutes les institutions gérées par l'ACSMS. Ceci permet de maintenir une solidarité intercommunale complémentaire entre les communes à fort potentiel fiscal et les autres, ce que le seul critère de la population n'apporte pas. La nouvelle clé de répartition doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2013; c'est pourquoi le nouvel article 46 fixe la date de la modification statutaire proposée.

Répartition des frais de fonctionnement de la CODEMS

Pour les mêmes raisons, le comité demande la même clé de répartition pour la Commission de district en matière d'EMS, soit modification de l'article 35 des statuts, **75% selon la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF)**.

Délai de paiement des frais financiers aux EMS

La Codems a du retard depuis de nombreuses années dans les versements des frais financiers aux EMS, soit 18 mois. Cela engendre des difficultés de liquidités pour certains

établissements. La Codems et le Comité de l'ACSMS ont recherché une solution. Demander un rattrapage de 7,5 millions aux communes sur une année ou sur trois, a été écarté. La proposition retenue est le recours à un emprunt unique pour solder définitivement le retard. A cet effet, le nouvel article 35bis doit permettre l'ACSMS de procéder à un emprunt unique d'un montant maximal de 8 millions de francs sur une durée de 10 ans. La Codems n'ayant pas de personnalité juridique, elle ne peut recourir elle-même à l'emprunt; c'est pourquoi il est contracté par l'ACSMS. Les 8 millions correspondent à l'estimation du rattrapage d'une année des frais financiers. La période de 10 ans va permettre d'amortir l'emprunt à des conditions raisonnables. Les taux d'intérêts étant particulièrement favorables actuellement, cela permettra notamment une économie d'intérêts moratoires pour les communes d'environ 3 millions sur 10 ans. Une fois ce rattrapage effectué, le paiement des frais financiers se fera tous les ans au moyen d'avances calculées sur l'année précédente, avec solde versé en fin d'année une fois les comptes bouclés.

L'entrée en vigueur du nouvel article 46 est fixée au 1^{er} janvier 2013, pour ne pas perdre une année et payer immédiatement le rattrapage des frais financiers 2012, au lieu d'attendre 2014.

Statuts des commissions de district et relations avec l'ACSMS

Contrairement à ce que laisse penser l'actuel article 6 des statuts, la Codems et la Commission de district pour l'aide et les soins ne sont pas des organes de l'ACSMS mais des autorités autonomes. La nouvelle formulation permet de clarifier le caractère autonome de ces deux commissions.

Conclusion

Ces modifications ont été adoptées par 46 oui, 2 non, 3 abstentions par l'assemblée des délégués de l'ACSMS en date du 30 mai 2012.

Conformément à l'article 113 LCo, les communes membres de l'association sont invitées à soumettre la modification à leurs assemblées communales.

Statuts actuels	Nouveaux statuts
<p>Organes</p> <p>Art. 6 – les organes de l'Association sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'assemblée des délégués, b) le comité de direction, c) la commission de district prévue par la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile f) frais financiers des homes pour personnes âgées 	<p>Organes</p> <p>Art. 6 – ¹les organes de l'Association sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'assemblée des délégués, b) le comité de direction, <p><i>supprimé</i> ² L'Association entretient des liens privilégiés avec les autorités de district instituées par la législation spéciale, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la commission de district prévue par la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile ; b) la commission de district des EMS prévue par la loi du 23 mars 2001 sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées ; <ul style="list-style-type: none"> f) frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées (EMS)

<p>Art.35 – les frais financiers liés aux dépenses d'investissements des homes pour personnes âgées du district de la Sarine sont pris en charge par les communes-membres. Ils sont répartis entre elles selon la clé suivante :</p> <p>50% selon la population légale de chaque commune</p> <p>50% selon la population légale pondérée par l'indice de la capacité financière de la commune</p> <p>TITRE V. Dispositions transitoires et finales</p>	<p>Art.35 – les frais financiers liés aux dépenses d'investissements des établissements médico-sociaux et les frais de fonctionnement de la Commission de district des EMS sont pris en charge par les communes-membres. Ils sont répartis entre elles selon la clé suivante :</p> <p>75% selon le nombre d'habitants (population légale) ;</p> <p>25% selon la population légale de chaque commune pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF) de la commune</p> <p>Art. 35 bis (nouveau) – L'association peut contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans et d'un montant maximal de 8'000'000 francs pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.</p> <p>TITRE V. Dispositions transitoires et finales Art. 46 (nouveau) – Les articles 6, 35, 35bis et 46 adoptés par l'assemblée des délégués du 30 mai 2012 entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2013.</p>
---	---

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver les modifications des articles 6, 35, 35bis (nouveau) et 46 (nouveau) des statuts de l'ACSMS selon les propositions du Comité de direction.

7.1 Fusion des communes

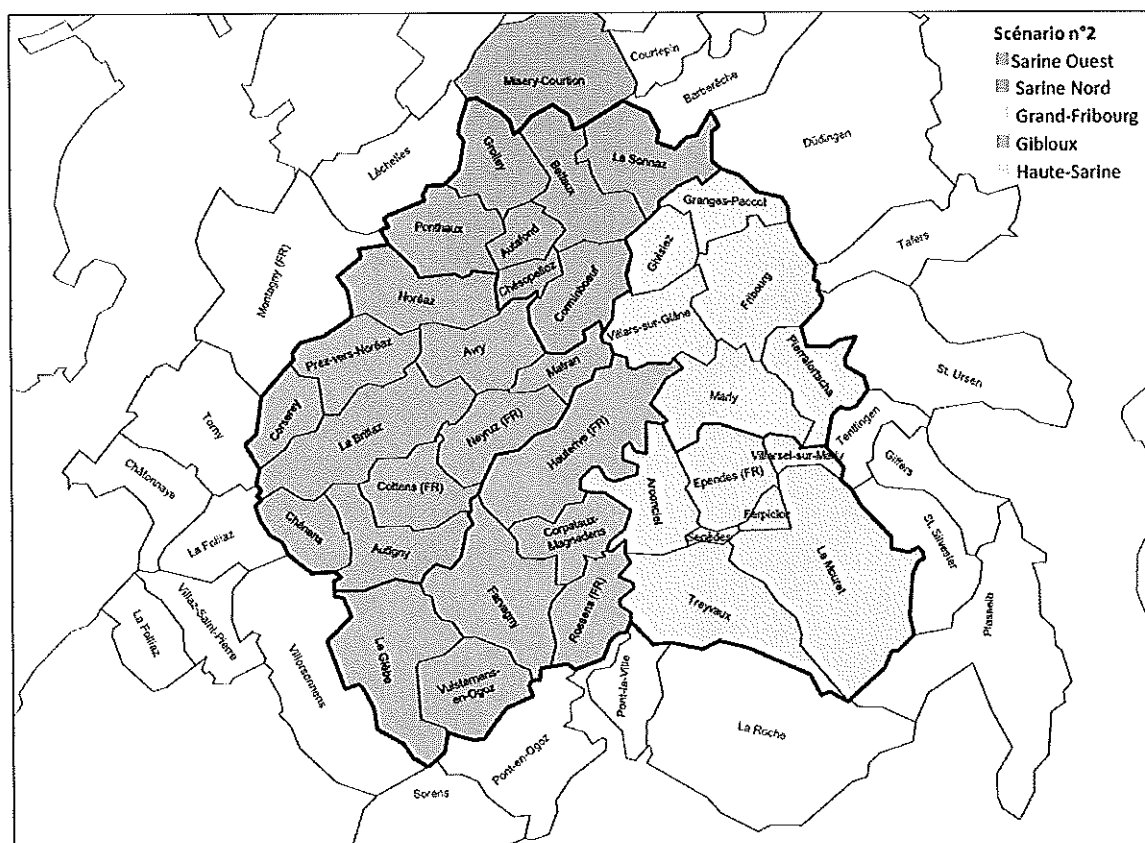
La presse en a fait rapport à plusieurs reprises, le processus de fusion des communes a été engagé. Comme vous le savez certainement, ce sont les Préfets qui ont été chargés d'élaborer un projet de plan de fusions jusqu'au 30 juin 2012. Pour le district de la Sarine, Monsieur le Préfet Carl-Alex Ridoré a mis en consultation 3 scénarii, dont le scénario 2 obtenait une très bonne appréciation. Ce scénario est celui privilégié par le Préfet et prévoit que les 11 communes de Sarine-Ouest se regroupent en une seule entité.

Le processus a entre-temps suivi son cours. Le canton a donné son préavis privilégiant ce même scénario. Des questions ouvertes, telles que l'appartenance à l'Agglomération fribourgeoise des nouvelles communes fusionnées, ont été résolues, les conseils communaux ont été invités à faire part de leur position officielle à fin février 2013.

Le conseil communal de La Brillaz s'est déterminé en faveur du scénario 2. Bien qu'il le juge ambitieux, ce dernier tient compte de l'ensemble des remarques émises lors de la consultation. En effet, il concilie de façon optimale l'équilibre entre les regroupements historiques, les ententes intercommunales plus récentes et le développement démographique futur du district.

Le Préfet a dit lors d'une interview dans la Liberté que «la question de la qualité de vie sera déterminante pour les citoyens». C'est pour cela, qu'il a décidé de venir à la rencontre des citoyens de chaque commune afin de présenter sa vision des fusions, entendre vos interrogations et répondre à vos questions.

Une séance d'information sera fixée et un tout ménage vous sera envoyé en temps opportun. Le conseil communal émet le vœu que les citoyens participent nombreux à cette séance.



INFORMATIONS COMMUNALES

Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note des dates suivantes auxquelles l'administration communale sera fermée :

Vendredi 31 mai 2013

Du mardi 30 juillet 2013 dès 20h00 au dimanche 18 août 2013

Pour les vacances estivales, une information complémentaire vous parviendra en temps utile.

Les chemins des écoliers ne passent pas à travers champs !

Chers parents, chers citoyens,

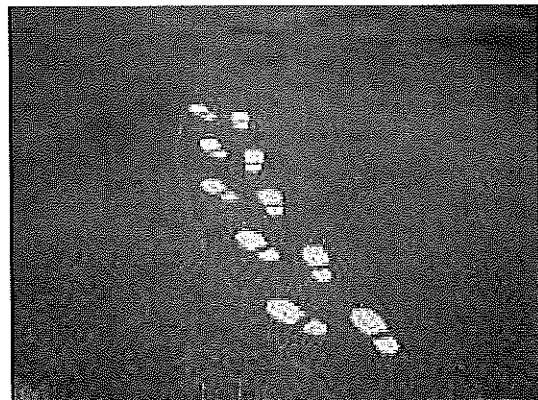
A l'heure du printemps – même tardif – un rappel à la prudence s'impose !

En effet, d'avril à novembre, les animaux doivent pâturer dans les prés, à l'abri des clôtures.

Certains écoliers ont pris de mauvaises habitudes en prenant des raccourcis à travers champs. Les bovidés dérangés peuvent se sentir menacés et devenir agressifs.

Veillez donc rappeler à vos enfants que leur chemin ne passe pas à travers champs, que ce soit pour se rendre à l'école, chez un copain ou rentrer à la maison !

La commission scolaire et les communes vont veiller à ce que les chemins des écoliers soient bien balisés.



Le conseil communal souhaite la bienvenue à

La petite **Eva**, née le 8 février 2013 et qui enchante - parfois bruyamment ! - le foyer de ses parents, Catherine Bertarini et Rosario Troiano, et qui ajoute plein de bonheur dans leur vie. Le conseil communal adresse ses plus vives félicitations aux heureux parents.

Roland Kalberer, de Lentigny, qui a été élu le 16 décembre 2012 au terme du 2^{ème} tour sans dépôt de liste. Ingénieur physicien de formation, âgé de 58 ans, marié et père de 4 enfants, il est domicilié à La Brillaz depuis une vingtaine d'années. Le conseil communal se voit ainsi renforcé d'une personne sympathique, compétente et expérimentée. M. Kalberer a pris les rênes du dicastère des constructions et de l'aménagement du territoire avec compétence, motivation et savoir-faire.

Catherine Berset, de Fribourg, qui occupe depuis le 1^{er} janvier 2013 le poste de secrétaire communale. Le conseil communal a trouvé en sa personne une collaboratrice engagée et motivée. Bien intégrée dans l'équipe, elle s'est très rapidement familiarisée avec la complexité des affaires communales.

Joseph Borcard, qui a rejoint notre équipe en début d'année en tant que conseiller juridique. Bien qu'il ne s'agisse pour lui que d'une activité accessoire étant donné qu'il occupe le poste de conservateur du registre foncier de la Broye, il apporte au conseil communal son soutien dans les questions juridiques. Sa grande expérience du droit administratif et du fonctionnement des autorités communales - il a travaillé plusieurs années comme conseiller juridique à la Préfecture de la Sarine et a été conseiller communal et conseiller général - est un grand atout pour notre commune.

Albano Gallucci, qui occupe depuis le 1^{er} avril 2013 le poste de responsable de la déchetterie. Le conseil communal est convaincu d'avoir trouvé en lui la personne idéale pour veiller, en collaboration des surveillants en place, au bon fonctionnement des déchetteries.

Au revoir et merci à

Hélène Romanens, membre de la commission de naturalisation. Elle a démissionné de celle-ci à la mi-février 2013 pour cause de départ de la Commune de La Brillaz. Nous lui exprimons nos meilleurs remerciements pour son engagement et lui souhaitons tout de bon pour son avenir.

Alexandre Deillon, qui a quitté le poste de responsable de la déchetterie au 31 mars 2013. Le conseil communal le remercie pour le travail effectué.

Félicitations à

Cécile Cretin de Lentigny, qui a fêté ses 90 printemps en février 2013. L'entier du conseil communal, avec respect et affection, la félicite et lui souhaite plein de bonnes choses.

Information – chloration de l'eau potable

Le conseil communal informe les citoyens que l'eau potable (eau de boisson) en provenance des sources de Maison-Rouge est chlorée par mesures préventives depuis la mi-avril 2013. En effet, quelques germes d'origine fécale ont été découverts suite aux analyses pratiquées par le Laboratoire cantonal en décembre 2012.

Cette eau étant non conforme aux normes, l'alimentation du réseau par les sources de Maison-Rouge a immédiatement été arrêtée. Elle a repris le 15 avril 2013 après accord du SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires).

Certains immeubles de la route En Salley à Onnens étant raccordés sur la conduite de transport amenant l'eau potable du réservoir de Maison-Rouge au réservoir de la Perreire oblige la commune de traiter l'eau au départ des sources, afin de leur fournir une eau conforme aux normes en vigueur. La mesure préconisée par les différents services est la chloration, ce qui a été choisi provisoirement. En effet, les travaux d'assainissement sont prévus en deux phases, soit la phase 1 « désinfection par chloration » actuellement en service et la phase 2 (dès 2014) consistant à raccorder ces bâtiments sur une nouvelle conduite reliée au réseau communal. Ceci permettra d'utiliser la conduite, sur laquelle ils sont actuellement branchés, uniquement pour le transport de l'eau entre Maison-Rouge et la Perreire, où un passage à l'UV la rendra conforme.

L'installation de chloration mise en service est en tout point conforme aux exigences du SAAV. Une quantité située entre 0,05 et 0,1 mg/l d'eau est injectée dans le réservoir. Diverses alarmes informent immédiatement le fontainier d'une quelconque anomalie et un contrôle sur place se fera plusieurs fois par semaine par cette même personne.

En principe, aucune différence d'odeur et de goût ne devrait être constatée étant donné que l'eau chlorée dans le réservoir de Maison-Rouge transitera encore par celui de la Perreire avant d'arriver à votre robinet. Si ce devait être le cas, il suffit de tirer l'eau quelques minutes avant de la boire.

Surface administrative de 45 m2 à louer

Comme annoncé par courrier, l'agence de la Banque Raiffeisen de la Glâne à Lentigny ferme ses portes au 30 juin 2013. Le local dans le bâtiment administratif ne sera donc plus utilisé par la Banque Raiffeisen.

Cette surface idéalement aménagée pour des activités administratives peut être louée dès le 1^{er} juillet 2013.

Surface: 45 m2, comprenant un local, couloir, sanitaires et eau, accès direct.
Location mensuelle CHF 850.- charges comprises.

Pour toute question ou visite, prière de contacter l'administration communale.

Rénovation peintures bâtiment d'Onnens - Rapport sur investissement

En date du 12 décembre 2012, les citoyens et citoyennes réunis en assemblée communale ont accepté un crédit d'investissement de CHF 20'000.00 pour rafraîchir les peintures des salles du rez-de-chaussée de l'école d'Onnens, afin de maintenir la valeur des locaux.

Les travaux ont été réalisés entre le lundi 7 janvier 2013 et le vendredi 8 février 2013. Aucun imprévu n'a entravé la bonne exécution des travaux de peinture. Une teinte plus claire et plus chaude fut choisie, afin d'éclaircir et égayer les locaux.

Le montant total utilisé est de CHF 18'268.55

Les utilisateurs actuels sont enchantés par le résultat et l'entreprise José Pythoud peut être remerciée pour son travail de qualité.

Promotion de la mobilité douce

Les citoyens ont été informés par un tout-ménage de la manifestation qui a eu lieu les 22 et 23 mars 2013 à Neyruz.

Lors de ces deux journées de tests et d'informations, la population de Sarine-Ouest a eu l'occasion de tester des vélos électriques de la société « Avancer » et des véhicules à gaz naturel/biogaz.

L'action "Vélo électrique" est **valable jusqu'au 30 juillet 2013** et les citoyens des communes de Sarine-Ouest, dont évidemment La Brillaz, peuvent obtenir un rabais spécial (www.advancer.ch).

Fermeture Banque Raiffeisen

Le début de cette année était marqué par une mauvaise nouvelle. Celle de la fermeture de succursales de la banque Raiffeisen. La commune de La Brillaz est touchée doublement. Les deux agences sur son territoire seront fermées d'ici la fin juin.

Le conseil communal, bien qu'il regrette la décision de cette banque, n'a guère eu le choix, il a pris connaissance d'une décision déjà entérinée, dans laquelle il n'avait pas son mot à dire.

Il n'y a pas de fumée sans feu

Notre belle région invite chacun à faire des balades et à prendre un bol d'air frais en admirant les Préalpes fribourgeoises. Rien de plus désagréable hélas, en ces circonstances récréatives, que de respirer une odeur de fumée. Un rappel s'impose alors : le conseil communal rend attentif la population qu'il est interdit de brûler les déchets de toutes sortes dans son jardin ou dans sa cheminée.

A ce propos encore, rien de plus inacceptable que ces déchets soient jetés sur les bords des routes ! Respecter notre belle nature est un réflexe citoyen élémentaire, le conseil communal demande bien évidemment à tous de protéger notre environnement.

APPEL AUX ARTISANS

Vous êtes artiste ou artisan ? Vous possédez un don particulier que vous voulez partager ?

Vous voulez vendre ou plus simplement montrer vos œuvres ?

Alors n'hésitez plus, annoncez-vous à un membre de notre comité et venez exposer lors de notre prochain marché de Noël (décembre 2013).

L'USLB (Union des Sociétés de La Brillaz)

Personnel communal de nettoyage

1 poste à env. 30%, dès le 1er juin 2013

Pour l'entretien de la nouvelle école primaire à Lentigny, la salle polyvalente et le bâtiment de Lovens, la commune est à la recherche de personnel de nettoyage (salles de classe, sanitaires et autres). Horaire irrégulier du lundi au vendredi pour un total de 17 heures hebdomadaires principalement durant le calendrier scolaire.

Profil recherché :

- vous êtes au bénéfice d'une expérience réussie dans un poste similaire ;
- vous avez de bonnes connaissances de français ;
- vous êtes polyvalent, rigoureux et organisé ;
- vous possédez une bonne technique des nettoyages et des connaissances des produits utilisés ;
- vous avez une présentation irréprochable et êtes une personne souriante, disponible et dynamique ;
- vous êtes motivé et vous vous reconnaissez une conscience professionnelle

Entrée en fonction au 1er juin 2013 ou à convenir.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à M. Pasqual Auer, 079 629 25 76.

Votre dossier de candidature, avec la mention « postulation », devra parvenir jusqu'au **22 mai 2013** à l'adresse suivante : *Commune de La Brillaz, Administration communale – Route d'Onnens 11 - 1745 Lentigny.*

Surveillant pour la déchetterie h/f

Le conseil communal de La Brillaz est à la recherche d'une personne motivée pour assurer l'horaire d'ouverture de la déchetterie de Lentigny.

Ce poste requiert les dispositions suivantes :

- Disponibilité le mercredi et le samedi (jours d'ouverture de la déchetterie)
- Entregent
- Connaissances du recyclage

L'ouverture de la déchetterie est gérée par trois personnes et un responsable qui travaillent par équipe.

Ce poste est à repourvoir de suite.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements ou vous annoncer auprès de M. Olivier Mettraux, 078 735 50 91 ou à l'adresse mail suivante : o.mettraux@labrillaz.ch

INFORMATIONS GENERALES



100 ans
Église d'Onnens

1913 7 juillet 2013

Vous êtes toutes et tous invités à la cérémonie de consécration du nouveau mobilier liturgique de l'église d'Onnens qui aura lieu le 7 juillet 2013 à 9 heures 30.

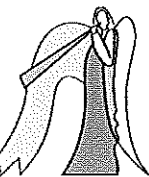
Notre évêque, Monseigneur Morerod, présidera cet office solennel et rarissime. Vous pourrez admirer le nouvel autel, ambon, cierge pascal et sièges de présidence, imaginés et dessinés par Monsieur Nicolas Ruffieux.

Vous pourrez écouter, à cette occasion, la messe de fête chantée par nos deux chœurs, Ste-Cécile de Lentigny et St-André d'Onnens. Cette création musicale a été spécialement composée pour l'événement par Messieurs Pascal Gendre, René Dévaud, Jean-Marie Hirt et Jean-Pierre Papaux. Vous serez les premiers à la découvrir.

Nous sommes heureux de vous convier à l'apéritif qui sera servi à l'issue de la cérémonie à la salle polyvalente de Lentigny.

Un banquet couronnera cette journée mémorable. Les sociétés de jeunesse de notre paroisse en seront les principaux acteurs. Pour le repas, il est nécessaire de vous inscrire, soit sur le site internet de notre paroisse www.paroissedelabrillaz.ch, soit par le coupon-réponse du tout-ménage qui sera distribué au début du mois de juin.

Le conseil de paroisse et
Le comité du 100^e



Information

Dates à réserver

Le week-end du Recrotzon 2013, **L'Harmonie de la Brillaz** fêtera son 60^e anniversaire.

En effet, *L'Harmonie paroissiale d'Onnens* a été fondée le 28 juillet 1953 par une équipe de musiciens passionnés, sous la houlette de l'Abbé Anselme Fragnière.

Elle a évolué et son nom actuel a été adapté suite à la fusion de nos trois villages et à l'occasion de son jubilé de 2003.

Chacun se souvient encore de la grande fête «*Res'Onnens*» qui a été l'occasion de bénir la troisième bannière.

Cette année une manifestation de moins grande ampleur aura lieu.

- **Le vendredi 20 septembre 2013**, grande fête tyrolienne avec l'orchestre bavarois Alpin Vagabunden.
- **Le dimanche 22 septembre 2013**, repas du Recrotzon et jeux à l'ancienne avec animation champêtre par le Ländler Quartet La Berra.
Il sera nécessaire de réserver vos tables pour le dimanche.



Österreichisches Top-Quartett

Dès la mi-août, vous trouverez plus d'informations sur notre site www.onnens.net et des inscriptions y seront possibles ; des informations plus complètes vous parviendront aussi prochainement par courrier postal.

Nous solliciterons votre aide pour quelques postes de travail lors de cette manifestation. Merci.



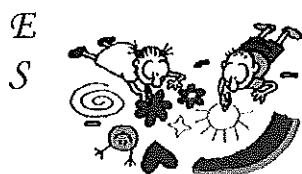
Le 11 mai à 10:00 à l'Aigle Noir de Neyruz (local de la fanfare au sous-sol) aura lieu la présentation de l'EMJ ainsi que des trois écoles de musique de La Brillaz, Cottens et Neyruz.

Soyez les bienvenus en famille, avec vos enfants.

Nous nous réjouissons aussi de vous rencontrer lors de la Fête des Musiques du Giron de la Sarine à Avry-sur-Matran. Plus d'information sur www.gironmusiques2013.ch



Nous nous produirons devant le jury à 10 h 45 le samedi 18 mai et le concours de parade aura lieu à 09 h 30 le dimanche matin 19 mai. Le traditionnel cortège débutera à 14 h 30.



Accueil extrascolaire (AES) « Au Petit Soleil »

Inscriptions 2013-2014 – Transport du box des repas

Inscriptions 2013-2014

Afin d'organiser au mieux l'accueil pour la prochaine rentrée scolaire, le 22 août 2013, veuillez, SVP, inscrire vos enfants **jusqu'à fin mai 2013**. Même si vous ne connaissez pas le jour de l'alternance. Toutes les unités d'accueil de la semaine sont ouvertes. L'AES se réserve le droit de fermer une unité d'accueil si le nombre d'enfant est insuffisant.

Vous trouverez le formulaire d'inscription ainsi que les divers documents au secrétariat communal ou sur le site de l'AES (adresse internet : www.labrillaz.ch, aller sous école, services, choisir accueil extrascolaire). Le formulaire d'inscription rempli est à envoyer par courriel ou par poste à Mme Anne Pittet, responsable de l'AES.

Anne Pittet
Responsable AES "Au petit soleil"
anne_pittet@bluewin.ch
079 / 433.24.73

Transport du box des repas

Le comité recherche des personnes pour le transport du box des repas à midi (aller-retour) de la résidence St- Martin à la commune de La Brillaz. Les kilomètres ainsi qu'une rémunération sont payés. Connaissez-vous quelqu'un dans votre entourage ?

Nous recherchons également des habits en cas de petits accidents et de pluie. Sont les bienvenus, à partir de la taille 104 et plus, des culottes, des slips, des pantalons, des pulls, des vestes de pluie, deux - trois parapluies.

A votre disposition pour tout renseignement, le comité vous remercie pour votre collaboration et vous adresse ses meilleures salutations.

Pour le comité Isabelle Masserey Jobin
026 477 21 85 (le soir)
E-mail : ph.jobin@hispeed.ch



BÉNÉVOLE? POURQUOI PAS!



Intéressé-e par un engagement bénévole?

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

Le RéseauBénévolatNetzwerk

- a été créé en 2005 et regroupe plus de 70 organisations membres
- est une plateforme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
- soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat
- assure la présence et la visibilité du bénévolat dans les médias

Les membres du réseau

- sont des associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
- assurent une formation et un encadrement des activités bénévoles dans une ambiance de travail conviviale

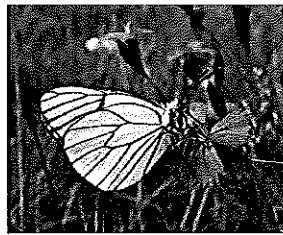
Intéressé/e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch

Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte de la Fonderie 8c, 1700 Fribourg, Tél : 026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch

L'objectif du réseau: faire cohabiter les espèces sauvages avec le monde agricole en maintenant ou en recréant un réseau de milieux de vie diversifiés et de qualité dans la campagne



Ci-dessus: paysage rural de la région Sarine-Ouest, à droite en haut: Gazé, papillon des prairies maigres pondant sur les arbustes de la familles des aubépines; ci-contre: lézard agile ou lézard des souches. Photos A-C Jacquet

Réseau OQE Sarine-Ouest, les paysans s'associent pour laisser une place aux espèces sauvages.

49 agriculteurs de la région (Corserey, La Brillaz, Cottens, Chénens, Corjolens et une petite partie de Neyruz) se sont lancés cette année dans la mise en place d'un réseau écologique selon l'OQE (voir encadré ci-contre). Durant les prochaines années, des mesures visant à favoriser la faune et la flore sauvage dans le milieu agricole seront mises en oeuvre. Ces mesures comprennent l'entretien sélectif des haies, la plantation de nouvelles haies, la revalorisation de zones humides ou marécageuses, la mise en place de petites structures telles que tas de branches ou de pierres, la mise en place de bandes de prairie non fauchées persistantes en hiver.

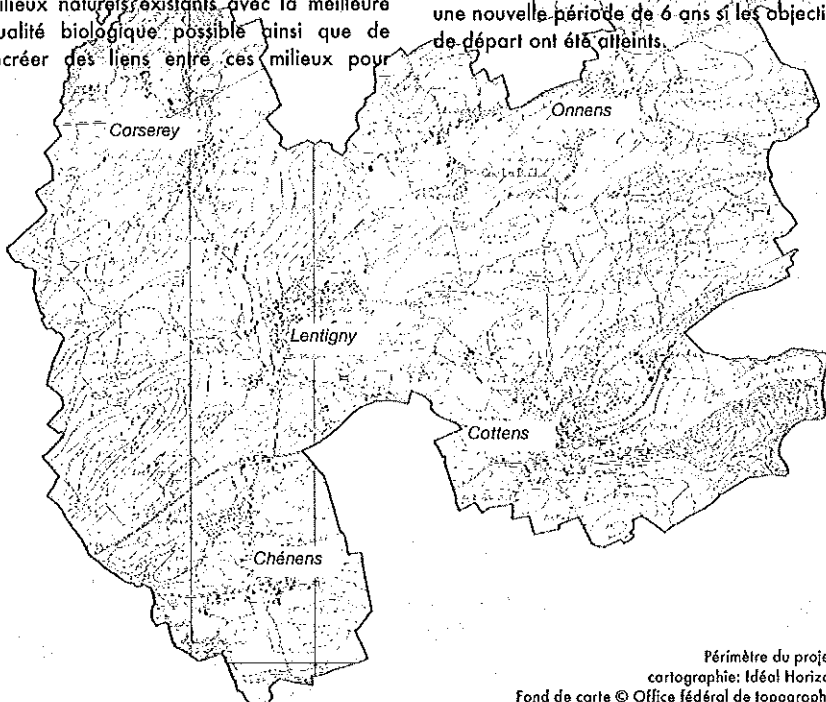
Les buts du projet sont de maintenir les milieux naturels existants avec la meilleure qualité biologique possible ainsi que de recréer des liens entre ces milieux pour

permettre aux espèces sauvages de rester ou de revenir dans la région.

Parmi les espèces choisies, on trouve le Lièvre brun, la Pie-grièche écorcheur (qui a besoin de buissons épineux pour nicher et empaler ses proies dont il fait des réserves), le Gazé (un papillon de jour qui pond ses oeufs sur l'aubépine), le Lézard agile (qui apprécie les tas de pierres et de branches) ainsi que d'autres espèces moins connues parmi les insectes, oiseaux et amphibiens.

Une étude a été menée en 2012, par le bureau Idéal Horizon à Corserey, pour connaître le potentiel de la région en matière d'espèces et de milieu de vie. Chaque agriculteur membre du projet a été consulté et les mesures ont été définies selon les possibilités de chaque exploitation.

Le projet, approuvé par le canton en avril 2013, fera l'objet d'un suivi sur 6 ans. Au terme de cette première période, un rapport fera la synthèse des réalisations des mesures et de l'effet de celles-ci sur la faune et la flore. Le projet peut être reconduit pour une nouvelle période de 6 ans si les objectifs de départ ont été atteints.



Périmètre du projet: cartographie: Idéal Horizon
Fond de carte © Office fédéral de topographie

L'écologie dans l'agriculture en quelques notions clés:

1. PER, Prestations écologiques requises

Conditions écologiques précises auxquelles est subordonné le droit aux paiements directs. Ces conditions touchent la détention des animaux, la fumure, la protection des sols, les surfaces de compensations écologiques (SCE) comme par exemple les prairies fleuries, les jachères, les arbres fruitiers ou les haies champêtres. Ces conditions sont définies dans l'ordonnance sur les paiements directs (OPD).

Chaque agriculteur doit consacrer au minimum 7% de sa surface agricole utile aux SCE (3,5% dans les cultures spéciales)

2. OQE, Ordonnance sur la qualité écologique

Cette ordonnance fixe les règles qui permettent aux agriculteurs faisant un effort particulier pour la promotion de la biodiversité, allant au delà des exigences PER de base, de toucher une compensation financière supplémentaire. Les objectifs sont l'amélioration de la qualité biologique des SCE et la mise en réseau. Les cantons élaborent leurs propres directives en matière d'OQE sur la base de l'ordonnance fédérale.

3. Réseaux écologiques OQE

Le principe du réseau OQE est d'étudier, à l'échelle d'une commune ou d'une région, les meilleurs emplacements pour l'installation des compensations écologiques afin de répondre aux besoins de la faune et de la flore locale. Les agriculteurs se regroupent en association qui a pour but d'améliorer la qualité des SCE et de créer des liens (réseau) entre ces surfaces pour favoriser le développement des espèces les plus exigeantes (figurant sur les listes rouges d'espèces menacées). Les membres du réseau appliquent sur les SCE des mesures plus contraignantes que les exigences de bases selon l'OPD, comme par exemple laisser des bandes non fauchées dans les prairies qui serviront d'abri et de source de nourriture pour les mammifères comme le lièvre, pour les oiseaux, les insectes.

2013 marque 300 ans de durabilité forestière

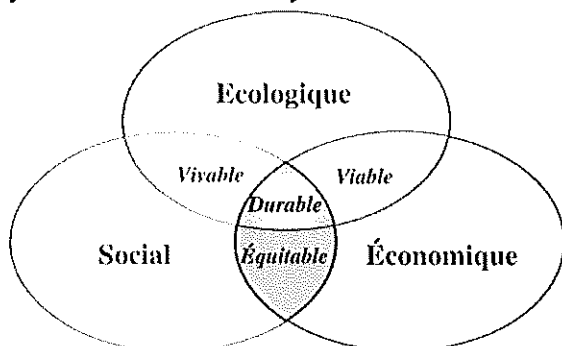
«Sans exception, toutes les civilisations considérées comme grandes se sont développées en pensant que les ressources étaient infinies. Elles ont en conséquence détruit l'environnement sans discernement.»¹

Durabilité européenne vieille de 3 siècles

Alors que les réserves de bois s'amenuisaient, la notion que «les maîtres des eaux et forez enquerront et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forez se puissent perpétuellement soutenir en bon estat» est évoquée en 1346 déjà dans l'Ordonnance de Brunoy sous Philippe VI de Valois, ceci afin de pérenniser les ressources forestières. Le concept de *durabilité* apparaît en 1713 pour la première fois dans un traité allemand complet sur l'économie forestière «*Sylvicultura oeconomica*». Son auteur, Hans Carl von Carlowitz (1645-1714), était administrateur des mines en Saxe et devait faire face à la pénurie de bois suite à la surexploitation des forêts pour l'étaillage et l'approvisionnement des fours. Son ouvrage présente des instructions et réflexions quant à la gestion durable des ressources forestières. La journée internationale de la forêt du 21 mars retient donc cette date de 1713 afin de commémorer 300 ans de gestion forestière durable.

La durabilité, c'est quoi ?

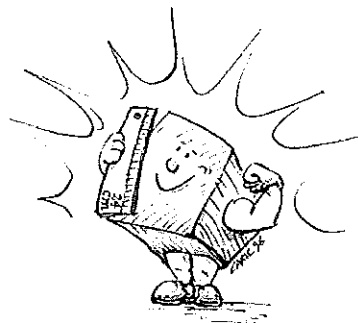
Selon la FAO² : «La gestion durable des forêts signifie la gestion et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes».



La durabilité est atteinte lorsqu'un équilibre est trouvé entre les trois piliers de fonctionnement d'une société.

La forêt est à l'image de l'équilibre nécessaire entre piliers du fonctionnement durable d'une société (voir schéma ci-dessus). Elle produit du bois, accueille le public et abrite un milieu naturel riche. L'harmonie entre ces fonctions vitales est nécessaire à notre bien-être.

En d'autres termes et de manière simpliste : «Il n'est pas exploité annuellement plus de bois que la forêt n'en produit.» Ce principe élémentaire de durabilité est appliqué déjà depuis de nombreuses décennies en Suisse et dans notre canton. Ce principe a permis de conserver l'étendue de nos forêts. En réalité, nous n'exploitons pas la totalité de l'accroissement des forêts du canton de Fribourg. En effet, ces dernières produisent environ un demi million de mètres cubes chaque année et nous n'en exploitons que 275'000 m³.



Les forêts fribourgeoises produisent un cube de 24 cm de côté chaque seconde.

Exploitation forestière durable

En plus d'une exploitation mesurée, la sylviculture³ moderne et durable est attentive à la composition d'une forêt en fonction des caractéristiques du milieu naturel présent. Chaque espèce d'arbre ayant des besoins spécifiques est introduite ou favorisée en fonction du type de sol, de l'altitude, de l'exposition ou encore des conditions hydrologiques rencontrées. Les forêts ainsi exploitées présentent un aspect plus proche de la nature. Une attention particulière est encore apportée à la préservation des sols. L'utilisation d'engrais ou d'herbicides est notamment interdite en forêt. Tous ces éléments contribuent au maintien de la diversité biologique, de la productivité mais aussi pérennise un accueil du public de qualité en forêt. L'équilibre des 3 piliers écologique - social - économique est ainsi recherché en permanence.

La durabilité de demain

La Suisse s'est dotée depuis la fin du 19^{ème} déjà d'une législation forestière très aboutie, ce qui a permis de protéger et de conserver de manière efficace l'aire forestière. La forêt de demain devra faire face aux toujours plus nombreuses et diverses sollicitations de la société. Il s'agira alors de préserver ce fragile équilibre entre les trois piliers, gage de la durabilité humaine.

Hauterive FR, 2013

Service des forêts et de la faune, Frédéric Schneider
Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement

¹François Le Tacon, Directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), France

²Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA ou FAO en anglais)

³sylviculture : culture de la forêt (sylvia en latin)

Campagne de castrations et stérilisations de la SPA Fribourg

La Société pour la Protection des Animaux du canton de fribourg s'inquiète pour les chats de tout le canton. Elle aimerait rappeler à la population que: **La loi oblige tout détenteur d'un animal à s'en occuper, à le nourrir, à lui offrir un abri, donc à tout faire pour lui assurer une bonne santé et une vie correcte.**

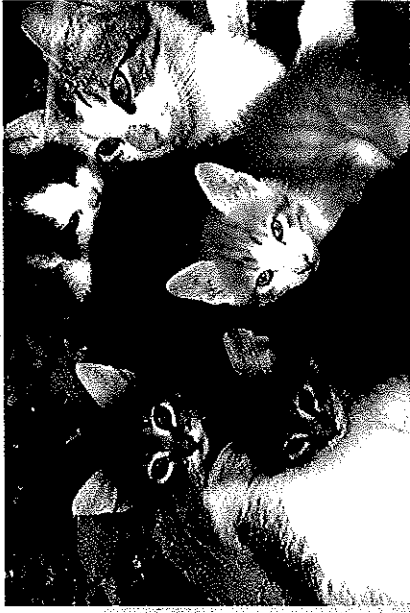
Pourquoi y a-t-il dans les régions fribourgeoises une surpopulation de chats errants qui vivent souvent de manière misérable? Ce triste phénomène existe car bon nombre de personnes pensent que cet animal peut se débrouiller tout seul.

Il n'en est rien! Les chats ne sont pas des animaux sauvages, ce sont des animaux de compagnie! Voilà pourquoi la SPA Fribourg est souvent sollicitée pour porter secours à des chats maigres, malades, souffrant de graves blessures ou mourants. Un propriétaire responsable s'occupe avec attention de ses chats et évite qu'ils se multiplient. Les gens bien intentionnés, qui nourrissent des chats sauvages, doivent eux aussi assumer les mêmes devoirs.

Castration et stérilisation nécessaires!

Les chattes doivent impérativement être stérilisées afin de mettre un terme à la prolifération des chats. Une chatte a ses premières chaleurs vers l'âge de 7 mois et peut mettre bas entre trois et six petits deux fois par année. Les matous aussi doivent être castrés. Les propriétaires ou détenteurs de chats qui ont procréé sont aussi responsables de chacun de leurs chatons! Un chat non castré se reproduit, erre, va coloniser un nouveau territoire non loin de chez lui et incommode le voisinage. Les chats castrés restent plus volontiers aux alentours de leur maison. Il est faux de penser qu'un chat castré chasse moins. Malgré les dires de certains, ce n'est pas nécessaire qu'une chatte ait eu des petits au moins une fois, avant de pouvoir être stérilisée!

Pour la castration/stérilisation des chats de ferme et des chats harets, la SPA Fribourg dispose d'un fonds spécial afin de soutenir financièrement les personnes qui s'occupent de ces chats avec une contribution de Frs 50.- par femelle et Frs 25.- par mâle sur les frais d'opération. La personne qui emmènera les chats chez le vétérinaire et le vétérinaire lui-même contribueront également à ces frais. N'hésitez pas à contacter la SPA Fribourg pour plus d'informations.



SPA Fribourg
Les Mussillens 1
1473 Font
tél. 026 663 33 75
fax 026 663 83 75
www.spafribourg.ch

Le 25 janvier 2013



Vivre avec des chiens

Les chiens sont, après les chats, les animaux de compagnie les plus appréciés en Suisse. Les aptitudes particulières de nombreux chiens leur permettent d'être chaque jour au service de l'homme – par exemple, comme chiens de chasse, chiens policiers, chiens thérapeutes, chiens-guides et chiens de garde. Il est aujourd'hui impératif de détenir les chiens dans de bonnes conditions qui respectent la loi et leur nature, en tenant compte des différentes races et caractéristiques ainsi que de leur forme de vie très socialisée en meute (ou en famille) étant donné que nous vivons dans des agglomérations de plus en plus densément peuplées et au sein d'une société exigeante.



Il est donc particulièrement important que les futurs propriétaires de chiens anticipent et se demandent sérieusement quels sont les besoins quotidiens d'un chien et à quelles exigences légales ils doivent satisfaire. Vous apprendrez ici comment se préparer à vivre avec des chiens en évitant, si possible, les conflits dans la société et où trouver une aide professionnelle

[> [Feuille d'information "Vivre avec des chiens"](#)]

Animaux trouvés, puce électronique, marquage et enregistrement

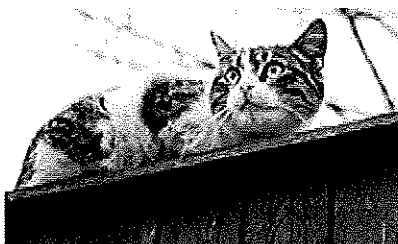


Pas un jour ne passe sans que l'on ne signale en Suisse la disparition de chiens ou de chats ou que ne soient trouvés des chiens ou des chats apparemment abandonnés. Depuis 2007, la loi exige que les chiens soient identifiés par une puce électronique infalsifiable, ce qui permet la plupart du temps de les restituer rapidement à leurs propriétaires. La recherche des propriétaires de chats est loin d'être aussi simple.

Découvrez ici les avantages de l'identification par puce électronique et de l'enregistrement de votre animal de compagnie et aussi pourquoi toutes les communes devraient faire l'acquisition de lecteurs de puces.

[> [Feuille d'information "Animaux trouvés, puce électronique, marquage et enregistrement"](#)]

Controverse autour des chats



Les chats ont souvent donné lieu à de violents conflits de voisinage et irritent bien des protecteurs de la nature et des oiseaux par leur activité de chasse. La Protection Suisse des Animaux PSA offre de véritables solutions à ces conflits et controverses et contribue depuis plus d'une décennie au contrôle de la population féline par l'information et le biais de campagnes de castration.

[> [Feuille d'information "Le chat et les voisins"](#)]

[> [Feuille d'information "Castration des chats"](#)]



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Impôts.easy

Informations sur les impôts pour les jeunes

La feuille d'impôts sur la table et aucune idée ?!
Va voir sur www.impots-easy.ch

Tu y trouveras
- des conseils utiles
- une déclaration interactive pour t'exercer
- et bien plus encore...

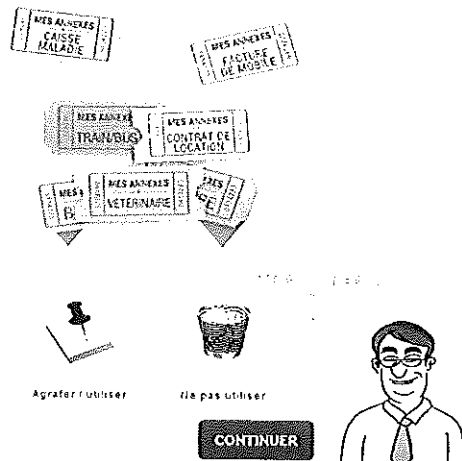


Lance-toi, et tu n'en feras qu'une bouchée!

Rendre les impôts plus faciles

Dans ces pages, tu trouveras le zéro de l'information intéressantes sur le thème des impôts. Pourquoi est-ce que je paye des impôts? Que le puis-je. J'ai rempli la déclaration d'impôts? Et que devrais-je payer encore?

- ? Le système fiscal suisse
- ? C'est quoi les impôts?
- ? Les différents types d'impôts
- ? Combien rapportent les impôts?
- ? Pourquoi payer des impôts?
- ? Ma vie et les impôts
- ? Déclaration d'impôts remplie. Et puis?



www.impots-easy.ch

En ligne maintenant

SERVICES & ENTRAIDES

Les personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité dans cette rubrique (musique, peinture, appuis scolaires, transports, commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Cours d'allemand et d'anglais, soutien scolaire

Quelques soucis scolaires avec l'allemand ou l'anglais ? M. Marcel Schenker à Lentigny se tient à votre disposition pour des cours de soutien divers.
En cas d'intérêt, appelez le 076 493 19 21

M. Emmanuel Scerri, anglophone (formateur diplômé TEFL de Toronto), donne des cours d'anglais à Onnens. Grand choix de méthodes et supports de cours. Possibilité de cours durant les vacances scolaires. Pour tout renseignement supplémentaire ou en cas d'intérêt, appelez le 079 579 29 36.

Cours de rythmique

Anne Menétrey Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 026 470 16 61.

Services d'une baby-sitter !

Morel Laura, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026/477.21.49	
Oberson Antonie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026/477.37.27	079/466.52.36
Telley Tiffanie, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079/425.94.31
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026/470.28.60	

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Pour toute information complémentaire :

www.labrillaz.ch

Composition du conseil communal

Fonction	Nom et Prénom	Dicastère	Privé	Mobile	Mail
Syndic	Guillet Beatrix	Présidence du conseil communal et des assemblées communales, relations publiques, administration, gestion du personnel communal, finances, affaires sociales, santé publique, culte et culture, conservatoire, sport et loisirs	026 477 35 82	079 287 67 86	b.guillet@labrillaz.ch
Vice-syndic	Auer Pasqual	Bâtiments communaux, parc public, information communale, site internet	079 629 25 76		p.auer@labrillaz.ch
Conseillère	Egger Alexandra	Cercle scolaire, cycle d'orientation, école maternelle, SIPLP, AES, BRA, cimetières	026 470 23 51		a.egger@labrillaz.ch
Conseiller	Kalberer Roland	Aménagement, constructions		076 537 45 54	r.kalberer@labrillaz.ch
Conseiller	Marro Claude	Evacuation des eaux, STEP, AESC, adduction d'eau, AESO		079 461 89 03	c.marro@labrillaz.ch
Conseiller	Mettraux Olivier	Ordre public, militaire, protection civile, police, police du feu, agriculture, forêts, parquets communaux, gestion des déchets		078 735 50 91	o.mettraux@labrillaz.ch
Conseiller	Morel Gérard	Protection de la nature, correction des eaux et endiguements, routes, nouvelle mensuration	026 477 33 67	079 230 30 12	g.morel@labrillaz.ch

Horaire d'ouverture du secrétariat communal

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 – 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par fax, messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal	026 477 99 70
Fax	026 477 99 79
E-Mail	commune@labrillaz.ch
Caissière communale et perceptrice d'impôt.....	026 477 99 73
Mme Brigitte Eltschinger	caisse@labrillaz.ch
Commission scolaire.....	026 477 99 70
Mme Sandrine Mettraux.....	commission-scolaire@labrillaz.ch
Ecole maternelle	026 477 99 74
Mme Sabine Oppliger	commune@labrillaz.ch
Employés communaux / Christophe Guillaume.....	079 279 33 93
Claude Roulin	079 306 06 45
Agence AVS	026 477 99 70
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot, Autigny.....	026 477 37 67
STEP – Service technique	026 477 30 79
Ecoles primaires : Lentigny 1901.....	026 477 37 43
Lentigny Caméleon.....	026 470 27 98
Ecole enfantine : Lentigny.....	026 477 17 34
Ecole maternelle : Onnens	026 470 24 70
Accueil extra-scolaire : Lentigny	026 477 21 85
Cure catholique (Onnens)	026 470 11 71
Gendarmerie cantonale	117
Feu	118
Plt du corps des sapeurs-pompiers : M. Frédéric Rossier	079 675 73 39
Service d'ambulance de la Sarine.....	144
Permanence médicale de la Sarine	026 300 21 40
Service de l'aide sociale	026 477 16 88
Fontainier : M. Christophe Guillaume	079 279 33 93